

Assemblée citoyenne du Conseil de développement « Accès à l'emploi et à l'insertion en proximité des personnes qui en sont le plus éloignées »

Synthèse de l'Assemblée citoyenne, qui s'est tenue le lundi 26 mai 2025, de 18h à 21h, à l'Hôtel de Métropole.

Cette soirée, animée par Olivier MERELLE, Marieke VERBRUGGHE (Planète citoyenne), et Lisa GAUTHIER, a réuni 65 participants, animateurs et animatrice compris.

Déroulement

I) Accueil et introduction	1
1) Mot d'accueil	1
2) Récit du cycle de travail du GT et de la méthode	1
3) Enseignements clés : formation et mobilité (obstacles au parcours), coordination des acteurs et financement des dispositifs (clés de fluidité du parcours)	2
4) Présentation des trois débats	4
II) Débat mouvant	5
1) « Pour améliorer l'accès à l'emploi, pensez-vous qu'il faut agir au niveau de toute la Métropole ou un niveau plus petit, par exemple bassin de vie (CTM), la commune ou le quartier ? »	5
2) Selon vous, qu'est-ce qui fonctionne pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi, une politique massive à la hauteur du nombre de personnes sans emploi ou des actions « sur mesure » « dans la dentelle », adaptée au besoin de chacun ?	6
III) Passage en sous-groupes	7
1) Débat 1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi	7
a) Rapport d'étonnement des membres du Groupe de travail	7
b) Témoignages	8
c) Débat	11
2) Débat 2 : faciliter l'accès à l'emploi partout	19
a) Rapport d'étonnement des membres du groupe de travail	19
b) Témoignages	21
3) Débat 3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi	30
a) Rapport d'étonnement des membres du groupe de travail	30
b) Témoignages	30
c) Débat	31
IV) Synthèse collective	38
1) Restitution du débat n°1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi	39
2) Restitution du débat n°2 : faciliter l'accès à l'emploi partout	39
3) Restitution du débat n°3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi	40
4) Conclusion	41

Intervenants

Représentants de la Métropole de Lyon :

- Madame Emeline BAUME, 1^{ère} Vice-présidente de la Métropole en charge de l'économie
- Madame Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, Participation et initiatives citoyennes
- Madame Séverine HÉMAIN, Vice-présidente en charge de l'insertion à la Métropole

Membres du Conseil de développement :

- Monsieur Jacques BARTIER
- Monsieur Michel BERTHELIER
- Madame Fabienne CHAMOULAUD
- Monsieur Jean-François CIMETIÈRE
- Monsieur Roger GUIR
- Monsieur Henri JACOT
- Madame Françoise PELORCE

Témoins :

- Madame Fatoumata DRAME, salariée de l'Entreprise à But d'Emploi Enjoué
- Madame DJEFFAL
- Madame Hafida GRAINE, salariée de l'EBE « Santy Plaine Actions »
- Madame Amélie MOUTCHAN, salariée de l'EBE « Enjoué »
- Madame Sandrine SANCHEZ, directrice DPV
- Madame Anaïs DANAND-RENARD, représentante de l'association Elantiel
- Monsieur Vincent BELEY, directeur de la MMIE

Étaient chargés de l'animation des ateliers :

- Madame Lisa GAUTHIER, Chargée de mission Concertation et participation citoyennes, Métropole de Lyon
- Monsieur Olivier MERELLE, Planète citoyenne
- Madame Marieke VERBRUGGHE, Planète citoyenne
- Alexis PLESSIET, Apprenti Webmaster, service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Yamine MERDJI, Stagiaire au sein du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Lukas PINAR, Webmaster, Directions de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Participants

- Membres du Comité d'Organisation (CO) du Conseil de Développement :

Jacques BARTIER (EGEE) ; Leyla BENDRIDI ; Fabienne CHAMOULAUD ; Jean-François CIMETIERE (Régie de Quartier Réussir l'Insertion à Bron) ; Alain COLLON ; Dimitri CURT (Jeune Chambre économique) ; Nicolas FERRO (Habicoop AURA) ; Gérard FILIZETTI (Association Les 3 D (Diversité-dialogue-devenir)) ; Roger GUIR (Association Art et Patrimoine Vieux-Lyon) ; Henri JACOT ; Françoise PELORCE ; Evelyne PLASSE (Moderniser sans exclure) ; Serge SACCUCCI ; Nicolas STRASSARINO (Association Lyon Métro & Transports Publics) ; Cécile VILLEMAGNE (UDAF 69)

- Autres participants / Membres de la Communauté du CDD :

Marie BAJARD ; Raphael BALLUET (Directeur de la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron) ; Pierre BARNAVON ; Vincent BELEY (Métropole de Lyon, Directeur de la MMIE) ; Isabelle BERGER LACROIX ; Michel BERTHELIER ; Monsieur BERTHELOT ; Suzy BOLLINET (ALLIES) ; Alain BORNAND ; Geneviève BRICHET ; Jacky CHANEAC ; Sarah CHERIF ; Herminie CLERC ; Stéphane COLLACCIANI (Directeur Politique de la Ville Lyon 8, Mission Entrée Est) ; Anaïs DANAND-RENARD (Elantiel, Responsable Activité Insertion) ; Yves DEAL ; Madame DJEFFAL (Bénéficiaire du RSA accompagnée par Elantiel) ; Fatoumata DRAME (Salariée d'Enjoué) ; Lia DUBOST (Objectif pour l'emploi) ; Estelle ELLOH (Directrice de l'Agence France Travail de Saint-Fons) ; Madame Fadumo (Bénéficiaire) ; Jean FREVAULT ; Hafida GRAINE (Salarié de Santy Plaine Actions) ; Catherine GRANGE ; Christophe LAFOUX (Métropole de Lyon, Directeur Insertion et Emploi) ; Romane LE SCANF ; Jacques LIMOUZIN (Réussir l'insertion Bron) ; Gilles MALANDRIN (Directeur d'Enjoué) ; Eric MAZENS (Personne accompagné par Elantiel) ; A nne-Laure MERIAU ; Amélie MOTCHIAN (Salariée d'Enjoué) ; Bernard PAULIN ; Joachim ROCAMORA (Président EBE TZCLD) ; Sandrine SANCHEZ (Métropole de Lyon, Adjointe au directeur de la Politique de la Ville) ; Florence SANFILIPPO (Directrice de l'agence France Travail de Vénissieux) ; Stéphane THEROND (AFPA) ; Monsieur TAMBOURA ; Théophile TAVERNIER ; Julien TITREN (Métropole de Lyon, DIE) ; Georges TSAOUSIS ; Bernard VALLON ; Pierre VIAL

Un diaporama est projeté en séance.

1) Accueil et introduction

1) *Mot d'accueil*

Olivier MERELLE

Bonjour, avec mes collègues et avec les membres du groupe de travail Accès à l'emploi et à l'insertion de proximité du Conseil de Développement (CDD), nous animons cette Assemblée citoyenne.

Laurence BOFFET

Bonjour, je vous remercie pour votre présence. Je vous rappelle que les Assemblées du CDD sont ouvertes aux habitants et aux habitantes de la Métropole de Lyon, qui en sont membres de droits, ainsi qu'aux membres d'associations ou d'institutions.

Le 24 juin, le CDD prendra part à une soirée au cours de laquelle le bilan de ses travaux sur les problématiques de logement sera présenté.

La prochaine Assemblée citoyenne du CDD portera sur les enjeux de santé mentale, à propos de laquelle certains membres du CDD ont travaillé en groupe de travail. Cette Assemblée se tiendra à l'automne, à l'occasion de la semaine de la santé mentale. La date exacte reste à préciser.

Les membres du groupe de travail rejoignent la scène.

2) *Récit du cycle de travail du GT et de la méthode*

Michel BERTHELIER

Le groupe de travail sur l'insertion mène ses travaux parallèlement à ceux du groupe de travail sur la santé mentale, que Laurence BOFFET vient d'évoquer. Il existe d'ailleurs des passerelles entre le sujet de l'insertion et celui de la santé mentale.

Je fais partie du CDD, et du Comité d'organisation du CDD. Le CDD est une instance consultative. Certains d'entre nous le présentent comme un Conseil de quartier à l'échelle de la Métropole. Le CDD se veut force de proposition sur des sujets spécifiques, en lien avec les politiques menées par la Métropole. Il peut interpeller les élus du Conseil métropolitain. Pour les années 2024 et 2025, deux sujets spécifiques ont été choisis : l'accès à l'emploi et à l'insertion en proximité, qui nous occupe ce soir ; et la santé mentale des jeunes.

Des représentants du groupe de travail Accès à l'emploi et à l'insertion de proximité sont montés sur scène avec moi. Au total, nous étions une quinzaine à participer aux travaux de ce groupe. Nous avons initié notre réflexion en partant d'une des compétences principales de la Métropole en matière d'insertion, qui est la gestion du versement du Revenu de solidarité active (RSA) aux bénéficiaires qui y sont éligibles.

D'un point de vue méthodologique, nous avons commencé par rencontrer les acteurs institutionnels de la politique d'insertion de la Métropole, à savoir Christophe LAFOUX, Directeur de l'insertion et de l'emploi et Vincent BELEY, Directeur de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE). Rapidement, la dimension territoriale nous est apparue très prégnante. L'enjeu de l'insertion ne peut pas être traité de façon identique en tout point du territoire de la Métropole de Lyon. Nous avons donc décidé d'effectuer des rencontres territoriales au sein de trois territoires distincts de la Métropole, pour apprécier les points communs et les différences existant d'un territoire à l'autre en matière d'insertion.

Le premier territoire où nous avons effectué des rencontres était Lyon 8. Ce territoire classé quartier prioritaire de la ville accueille une part significative des publics concernés par l'insertion.

Le deuxième territoire que nous avons retenu était Vénissieux. Il s'agit d'un territoire d'innovation sur ce thème. Des initiatives sont menées en matière de formation continue et de la formation professionnelle. Nous y avons notamment visité l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Le troisième territoire ayant retenu notre attention, pour sa situation géographique et son profil économique particulier était Techlid à Ecully. C'est une zone d'activité très tertiaire, accueillant majoritairement des petites et moyennes entreprises assez dynamiques. Nous avons souhaité analyser les relations entre les acteurs de l'insertion, qui sont très divers et nombreux, et les entreprises qui accueillent des publics en insertion pour des stages ou des emplois pérennes.

Parallèlement à ces visites territoriales, nous avons également rencontré des acteurs importants tels que France Travail, où des réformes sont en cours de mises en œuvre, et diverses associations œuvrant à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, qui sont aussi des acteurs de terrain essentiels.

Nous remercions ces organismes et structures de nous avoir accueillis. Ces visites nous ont donné matière à réflexion pour nos travaux. Nous sommes ainsi en mesure d'animer cette soirée, et nous souhaitons – si la Présidence de la Métropole en est d'accord – interpellier le Conseil métropolitain le 23 juin au sujet de l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Si nous effectuons cette interpellation, nous aurons effectué un parcours complet, depuis le recueil de la vision institutionnelle et l'observation des expériences locales, à la réflexion collective que nous menons ce soir, jusqu'à l'instance de décision politique qu'est le Conseil métropolitain.

3) Enseignements clés : formation et mobilité (obstacles au parcours), coordination des acteurs et financement des dispositifs (clés de fluidité du parcours)

Françoise PELORCE

Bonjour, je suis également membre du CDD, du Comité d'organisation et du Bureau du CDD et du groupe de travail Accès à l'emploi et à l'insertion de proximité.

Nous avons organisé nos réflexions autour de trois axes : l'accès à l'emploi, l'insertion et la proximité. Il s'agissait d'analyser l'articulation entre les enjeux et les besoins du tissu économique des territoires de la Métropole et l'Emploi des habitants qui y résident en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques et de leurs compétences. Ainsi, comme l'a indiqué Michel BERTHELIER, nous avons choisi d'effectuer des visites au sein de trois territoires ayant des caractéristiques socio-économiques distinctes.

Le groupe de travail s'est posé la question du maillage existant entre les structures d'insertion, les entreprises, les associations, les entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS) et les collectivités susceptibles d'œuvrer à l'insertion dans l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Les structures d'insertion permettent aux publics éloignés de l'emploi de trouver ou de retrouver un emploi pérenne. Elles identifient les habitants privés d'emploi et tâchent de lever les obstacles à leur emploi. Elles offrent un accompagnement et une aide à l'intégration et à l'insertion. Cependant, de nombreux habitants sans emploi ne sont pas engagés dans de telles démarches et ne sont donc pas connus et identifiés par les structures qui pourraient les accompagner. Ces habitants échappent à toutes les statistiques.

Les opportunités d'emploi sont très différenciées dans les dix bassins de vie identifiés au sein de la Métropole. Un bassin de vie est défini comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services de la vie courante (commerces, enseignement, santé, transports). Certains bassins de vie de la Métropole incluent des territoires situés hors Métropole, qui sont des territoires plus ruraux.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes demandé comment agir pour favoriser la montée en compétences et l'insertion dans le monde du travail des publics qui en sont le plus éloignés, à savoir les chômeurs de longue durée. Nous souhaitons et mettre en débat plusieurs enjeux clés que nous avons identifiés au cours de nos rencontres.

Nous avons d'abord identifié un besoin de clarification, de simplification, et de coordination. Au cours de nos rencontres, nous nous sommes aperçus qu'il existait une diversité de dispositifs, mais aussi d'acteurs et de modes de fonctionnement, qui rendait le sujet de l'insertion particulièrement difficile à appréhender.

Nous avons aussi noté que certaines entreprises ne jouaient pas le jeu de l'insertion. Elles ne donnent pas suite aux échanges, elles reçoivent des ayants droit, mais ne s'attellent pas à effectuer de réel suivi de leur insertion. Nous nous sommes interrogés quant aux actions que nous pouvions mener pour favoriser le recrutement de publics éloignés de l'emploi par les entreprises et mieux prendre en compte les enjeux socio-économiques des territoires. Nous nous sommes demandé si la multiplicité des dispositifs et des acteurs de l'insertion était le résultat d'une volonté de répondre plus finement aux différents besoins des demandeurs d'emploi et des acteurs socio-économiques.

Nous avons aussi identifié la nécessité d'objectiver les résultats obtenus en matière d'insertion par les nombreux dispositifs mis en place.

Nous avons également travaillé sur les nombreux obstacles rencontrés par les personnes éloignées de l'emploi. Les problématiques de mobilité et le manque de solutions de transports constituent parfois un obstacle majeur à l'emploi. Les difficultés d'ordre familial telles que la garde d'enfant pèsent aussi sur l'emploi. Nous nous sommes demandé s'ils ne seraient pas nécessaires de flexibiliser certains emplois pour répondre à ces problématiques.

Nous pensons, en outre, que la reconnaissance des compétences et leur valorisation est décisive pour l'insertion dans une logique de parcours professionnel. Des budgets supplémentaires pourraient être dédiés à l'accompagnement psychologique et au bien-être des chômeurs de longue durée.

Dans certains territoires, le contact avec les habitants est complexe et nécessite la mobilisation de méthodes particulières, telles que l'aller-vers et la médiation. Cependant, ces approches restent peu développées, car elles sont coûteuses.

Enfin, nous avons également noté que l'écosystème des donneurs d'ordre (MMIE, France travail, communes) constituait un exemple parmi d'autres de ce qu'est le mille-feuille administratif français, qui est aussi dispersé que celui des opérateurs. Les opérateurs dénoncent d'un système par appel d'offres qui ne permet pas toujours d'assurer la pérennité des dispositifs et des suivis des ayants droit, alors que le suivi et l'accompagnement d'un chômeur de longue durée par un même interlocuteur est très important.

Une attente très forte existe vis-à-vis de la Métropole en matière d'insertion. Il serait intéressant qu'elle puisse jouer un rôle de jonction plus fort avec les organismes de formation. Aujourd'hui, la formation reste une compétence du Conseil régional, mais les actions de formation devraient parfois cibler davantage les spécificités du travail.

Olivier MERELLE

Nous vous remercions, il n'était pas aisé de synthétiser l'intégralité du travail que vous avez effectué ces derniers mois. De nombreux sujets de débat ont été soulevés. Nous tâcherons de les aborder ce soir. Nous remercions les acteurs territoriaux et les participants venus témoigner de leurs expériences d'insertion de leur présence ce soir.

Laurence BOFFET

Je remercie Emeline BAUME et Sévérine HEMAIN qui sont respectivement Vice-Présidente à la Métropole de Lyon en charge de l'Économie et Vice-Présidente en charge de la politique d'insertion et de l'emploi sur le territoire pour leur présence ce soir.

Je remercie également les équipes de Christophe LAFOUX, Directeur de l'insertion et de l'emploi et de Vincent BELEY, Directeur de la MMIE.

Enfin, je remercie aussi l'ensemble des habitants et habitantes participant à cette Assemblée, ainsi que les associations accompagnantes, et les témoins qui sont également dans la salle, car il n'est pas toujours aisé de raconter sa situation. N'hésitez pas à prendre part aux débats, vous n'êtes pas présents uniquement pour témoigner.

Je rappelle que le CDD est un lieu de débat, où il est possible d'échanger à propos de nos désaccords. L'Administration est présente en tant qu'appui pour que les travaux et les débats du CDD puissent se dérouler au mieux.

4) Présentation des trois débats

Olivier MERELLE

Le groupe de travail a retenu trois sujets de débats qui seront menés en parallèle. Vous choisirez chacun et chacune à quel débat vous souhaitez prendre part. Le premier débat de portera sur la levée des obstacles à l'emploi.

Jacques BARTIER

Je suis membre du CDD et acteur de l'insertion et de l'emploi par le biais de mes engagements associatifs. Bénéficiaire d'un dispositif d'insertion n'est pas aisé. À l'issue d'une démarche d'insertion, l'idéal est d'obtenir un CDI. Le premier débat portera sur l'accès à l'insertion et les difficultés rencontrées pour intégrer un dispositif d'insertion. Pour nourrir nos échanges, nous bénéficierons du témoignage d'acteurs et de bénéficiaires du dispositif Territoires Zéro Chômeurs (TZC). Nous nous demanderons quels sont les obstacles à l'entrée dans ce dispositif, si les acteurs viennent aisément à la rencontre des habitants éligibles à ces dispositifs. Le cheminement du parcours d'insertion est souvent la somme de différents accompagnements individuels et collectifs menés par divers acteurs. Les bénéficiaires naviguent par exemple entre l'accompagnement des associations et celui des conseillers de France Travail.

Le chemin vers l'insertion est un parcours du combattant. Nous tâcherons d'identifier les obstacles rencontrés par les bénéficiaires et les acteurs de l'insertion. Les bénéficiaires peuvent être freinés dans leur recherche d'emploi par leur environnement, des problématiques personnelles, une maîtrise insuffisante de la langue française, ou encore une connaissance insuffisante du monde de l'entreprise. Cependant si des obstacles existent, nous devons être capables d'identifier des solutions pour les franchir. Voilà l'objet du premier débat que nous vous proposons.

Olivier MERELLE

Les participants au deuxième débat tâcheront d'identifier les façons de faciliter l'accès à l'emploi partout sur le territoire.

Fabienne CHAMOULAUD

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, le groupe de travail a dressé un certain nombre de constats, notamment sur la grande diversité des dispositifs d'insertion existant sur le territoire de la Métropole. Cependant, ces derniers ne sont pas toujours coordonnés et les différents acteurs de l'insertion ne se connaissent pas toujours.

Il est difficile de concilier l'offre d'emploi en proximité et les compétences des candidats à l'emploi dans les territoires. Pour nous, il s'agira d'échanger principalement sur la question de l'adaptation des accompagnements selon les territoires et en particulier pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour ce faire, nous accueillerons deux témoins, deux salariées d'entreprises à but d'emploi (EBE), l'une dans le huitième arrondissement de Lyon et l'autre à Villeurbanne. Leurs témoignages et leurs expériences permettront d'identifier les

difficultés de leur parcours et les appuis qu'elles ont pu rencontrer et d'envisager des solutions pour améliorer les dispositifs proposés.

Olivier MERELLE

Le troisième débat portera sur la coordination et le financement d'une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi.

Roger GUIR

Le débat se concentrera effectivement sur la coordination des acteurs pour faciliter les modalités de financement des dispositifs d'insertion, dans un contexte de grande multiplicité des dispositifs et des acteurs, d'une part, et de diversité et d'hétérogénéité des besoins des publics, d'autre part. Deux questions centrales seront posées : comment partager l'offre et la demande de services à l'échelle des bassins de vie ? Quels sont les modes de financement et de coordination de ces financements ?

II) Débat mouvant

Olivier MERELLE initie un temps de débat mouvant. Les participants doivent se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle en fonction de leurs convictions en réponse aux questions posées.

- 1) « *Pour améliorer l'accès à l'emploi, pensez-vous qu'il faille agir au niveau de toute la Métropole ou un niveau plus petit, par exemple bassin de vie (CTM), la commune ou le quartier ?* »

Les participants à l'Assemblée citoyenne se positionnent dans l'espace.

Olivier MERELLE

Certains participants souhaitent-ils justifier leur position ?

Un intervenant

Il est d'abord essentiel d'agir en proximité, car il est parfois difficile de sortir de son bassin de vie en raison des difficultés d'accès aux transports en commun.

Une intervenante

Je souhaitais initialement répondre qu'il était nécessaire d'agir aux deux échelles, à l'échelle de la Métropole et à l'échelle du bassin de vie. Ne devant choisir qu'une seule réponse, j'ai finalement choisi l'échelle du bassin de vie, car il me semble important de travailler sur le potentiel des quartiers et des communes avec les demandeurs d'emploi, en les consultant sur leur secteur d'activité et leur métier. Il faut aussi accompagner les acteurs de l'insertion des bassins de vie et coordonner les actions menées au sein des différents bassins de vie au sein de la Métropole.

Olivier MERELLE

En d'autres termes, vous privilégieriez une coordination globale, mais la mise en œuvre de solutions locales.

Un participant veut-il justifier son positionnement en faveur d'une action à l'échelle globale de la Métropole ? Vous êtes moins nombreux à avoir choisi cette approche. Peut-être pensez-vous que l'échelle métropolitaine offre davantage d'opportunités aux demandeurs d'emploi, sous réserve de pouvoir se déplacer facilement entre les territoires.

Serge

Idéalement, je me serais positionné des deux côtés. Je suis chef d'une entreprise de petite taille. Je me soucie du bien-être de tous les habitants de la Métropole.

Olivier MERELLE

Du point de vue de l'Entreprise, qu'attendez-vous de l'échelon métropolitain ?

Serge

J'attends que des solutions soient mises en œuvre afin de développer le marché du travail. Ainsi les entreprises, sont plus à même de recruter et de former des salariés. Je suis un des derniers polisseurs de Lyon. Mon entreprise a réalisé les boutons métalliques incrustés dans le sol, qui indique l'itinéraire à suivre dans le Vieux Lyon.

Olivier MERELLE

Je retiens l'idée d'un développement économique global, qui offre des perspectives d'insertion.

2) Selon vous, qu'est-ce qui fonctionne pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi, une politique massive à la hauteur du nombre de personnes sans emploi ou des actions « sur mesure » « dans la dentelle », adaptée au besoin de chacun ?

Les participants à l'Assemblée citoyenne se positionnent dans l'espace.

Olivier MERELLE

Lors des réunions territoriales, la multiplicité des initiatives existant sur le territoire avait été notée. Certaines de ces initiatives répondent à des besoins très spécifiques. Cette démarche a peut-être une limite : la difficulté à répondre massivement aux milliers d'habitants de la Métropole qui sont éloignés de l'emploi. Faut-il chercher un résultat quantitatif et aider le plus de chômeurs de longue durée possible quitte à proposer des solutions standardisées, ou faut-il personnaliser les accompagnements, mais risquer de ne pas pouvoir accompagner l'intégralité des chômeurs de longue durée ?

Un intervenant

De nombreuses actions se construisent au niveau du territoire, mais, concernant la politique d'insertion, comme pour d'autres politiques qui relèvent de la solidarité, je pense que vouloir élaborer des accompagnements « sur-mesure » peut parfois faire perdre en visibilité et en capacité d'entraînement des publics. Nous avons dit que la politique d'insertion et d'emploi était segmentée et très diverse. Il est important que des actions phares impliquent l'ensemble des acteurs.

Une intervenante

Les habitants qui sont éloignés du marché de l'emploi éprouvent des craintes qu'il faut soulager. Il est donc nécessaire de se rendre auprès d'eux et de leur proposer un suivi très personnalisé. Il est vrai qu'une telle démarche est plus chronophage qu'une approche standardisée, mais elle est un gage de réussite.

Une intervenante

À la question précédente, j'avais répondu qu'il était important d'adopter une approche globale, à l'échelle de la Métropole, mais je considère, cette fois, que mener des actions plus individualisées et personnalisées bénéficiant à différents sous-groupes de demandeurs d'emploi ayant des profils parfois minoritaires bénéficie aussi au plus grand nombre.

Une intervenante

Il faut d'abord appliquer une approche individualisée, pour que le demandeur d'emploi puisse progresser et évoluer ensuite.

Olivier MERELLE

Il ne semble donc pas nécessairement pertinent d'opposer les deux approches.

Je vous invite désormais à vous positionner à droite, à gauche ou au centre de la salle selon que vous souhaitez prendre part au premier, au deuxième ou au troisième débat que nous avons présentés

Les participants de l'Assemblée citoyenne se positionnent dans l'espace.

III) Passage en sous-groupes

1) Débat 1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi

Marieke VERBRUGGHE

Notre débat sera ouvert par un rapport d'étonnement du groupe de travail du CDD, pour vous expliquer le choix du sujet. Il sera suivi de témoignages de bénéficiaires ou d'acteurs. Enfin, nous initierons un temps de débat ouvert sur les solutions envisageables pour lever les obstacles d'accès à l'emploi.

Notre parti pris est de raisonner à partir des expériences des demandeurs d'emploi ayant suivi un parcours d'insertion. Je vous demande d'être bienveillants, de respecter l'intimité des participants venus témoigner. Je vous invite à ne formuler qu'une idée par intervention afin de favoriser les échanges.

Séverine HEMAIN, Vice-présidente Politique d'insertion et de l'emploi, et chargée de la stratégie de lutte contre la pauvreté est présente et pourra également intervenir.

Un tour de table de présentation des participants au débat est effectué. À main levée, s'identifient successivement les habitants, les ayants droit des dispositifs d'insertion, les représentants des entreprises, les représentants des structures d'insertion, les représentants des institutions et les membres du CDD.

a) Rapport d'étonnement des membres du Groupe de travail

Jean-François CIMETIERE

Notre groupe de travail réunit des participants connaissant le monde de l'insertion et d'autres qui y sont extérieurs, ce qui a créé une dynamique de travail intéressante. Ceux qui ne connaissaient pas ont posé beaucoup de questions, mais ceux qui pensaient connaître ont également été questionnés par les autres collègues. Jacques BARTIER et moi sommes engagés au sein de structures d'insertions, donc nous connaissons déjà certaines problématiques.

Pour initier notre débat sur les difficultés et les freins à l'emploi. Il nous sera utile d'entendre le témoignage de bénéficiaires et de savoir ce qui les a amenés à solliciter une structure ou un organisme en indiquant qu'ils n'avaient pas d'emploi ou n'en trouvaient pas. Le salariat reste un élément essentiel dans notre société ; avoir un emploi donne une place dans la société, alors que sans emploi, un citoyen peut devenir invisible. J'attends également beaucoup des témoignages des chefs d'entreprise. Lors de nos visites, nous avons rencontré beaucoup d'institutionnels et d'associations, mais peu de bénéficiaires.

b) Témoignages

Marieke VERBRUGGHE

Madame DRAME, pouvez-vous nous expliquer votre parcours d'insertion et nous raconter comment vous l'avez vécu ?

Fatoumata DRAME

J'ai trouvé du travail au sein de mon quartier. J'ai découvert le dispositif Emerjean en 2018, mais je n'ai pas compris immédiatement de quoi il s'agissait. Ma cousine m'a indiqué qu'il était possible d'y trouver un emploi. En 2018, je me suis inscrite. Au départ, je n'ai pas été rappelée. En 2019, j'ai finalement été recontactée, mais j'ai signalé aux équipes d'Emerjean que je souffrais de problèmes de santé. En 2021, j'ai finalement été rappelée. Lors d'un entretien, un premier poste m'a été proposé, mais compte tenu de mon état de santé, je ne pouvais pas l'occuper. Une opportunité plus adaptée m'a ensuite été présentée. J'ai alors signé un contrat.

Avant cette opportunité, j'étais sans emploi depuis deux ans. En 2021, nous étions 8 salariés, puis 11 salariés, avec le manager et deux alternants. En 2022, nous étions 14 salariés ; puis 16 salariés en 2023 et 28 salariés aujourd'hui.

Sévérine HEMAIN

Vous devriez expliquer ce qu'est Enjoué.

Un intervenant

Enjoué revalorise des jouets.

Fatoumata DRAME

Nous recevons des jouets d'entreprises et de particuliers. Nous les pesons, puis nous les trions. Nous les amenons ensuite dans une salle de valorisation, où nous vérifions qu'ils sont en bon état et non cassés. Nous les nettoyons et les classons dans 16 catégories différentes. Un contrôle final est effectué pour s'assurer de la qualité des jouets. Ceux qui sont validés sont mis en vente dans un magasin situé à la Part-Dieu et dans le magasin d'Emerjean. Nous participons aussi à des braderies.

Une intervenante

Est-ce une entreprise ou association ?

Un intervenant :

Enjoué bénéficie de soutiens financiers dans le cadre de l'expérimentation TZC.

Un intervenant

Enjoué est avant tout une entreprise.

Marieke VERBRUGGHE

Enjoué est une EBE.

Un intervenant

Quelle est la nature de votre contrat de travail ?

Fatoumata DRAME

Je suis salariée en CDI.

Jean-François CIMETIERE

Enjoué, est une des composantes de la structure Emerjean.

Un intervenant

Vous semblez épanouie dans votre travail

Fatoumata DRAME

Oui.

Jean-François CIMETIERE

Quelles sont vos modalités de travail, notamment vos horaires de travail ? Est-il possible, pour vous, de concilier ce travail avec votre vie de famille ?

Fatoumata DRAME

Différents aménagements du temps de travail sont possibles (temps partiels, horaires aménagés, etc.) au sein d'Enjoué.

Un intervenant

Cette association ou cette entreprise est-elle viable ? Fonctionne-t-elle uniquement grâce à des subventions ?

Séverine HEMAIN

Les EBE sont au cœur du dispositif TZC. Plusieurs territoires expérimentateurs existent au niveau national. Au sein de la Métropole, 4 territoires expérimentateurs existent. Au sein du quartier Saint-Jean de Villeurbanne, l'EBE Emerjean a été créée. Le quartier Sain-Jean était le premier territoire expérimentateur de la Métropole. L'EBE Bross'Up a été créée au sein du quartier des Brosses à Villeurbanne. À Saint-Fons, l'EBE SFAIRE a vu le jour. Le quartier de la Plaine-Santy dans le huitième arrondissement de Lyon est aussi concerné par le dispositif TZC.

Les EBE proposent un emploi à temps choisi, en CDI, à tout habitant qui le souhaite à partir du moment où ce dernier est chômeur de longue durée. L'expérimentation est cofinancée par l'État et la Métropole.

Une intervenante

Les EBE sont-elles des sociétés à but non lucratif ?

Séverine HEMAIN

Chaque EBE a son statut particulier.

Gilles MALANDRIN

Emerjean est une société par actions simplifiées, mais elle aurait pu être une société anonyme, une association, ou une société coopérative et participative ou société coopérative de production (SCOP). L'idée initiale était de transformer des dépenses passives (coût du chômage, allocations, etc.) en dépenses actives.

L'État, le département et la Métropole versent aux EBE une contribution au développement de l'emploi de 23 000 euros par an et par équivalent temps plein (ETP) embauché par l'EBE. Il existe actuellement 80 EBE en France. Elles sont financées à la fois par l'argent public et par les fonds propres qu'elles génèrent.

Les EBE s'apparentent davantage à des entreprises qu'à des associations, en raison de leur modèle économique et managérial, qui est très original et expérimental. Il est encadré par

des lois votées à l'Assemblée nationale en 2016 et 2020, à l'unanimité. Une troisième loi de généralisation intitulée « Le droit à l'emploi pour tous » est en préparation ; elle sera examinée en fin d'année.

Une intervenante

Il s'agit donc de sociétés nouvelles.

Gilles MALANDRIN

Les premières EBE ont été créées en 2016. Une évaluation a montré que le dispositif fonctionne bien, même si des points restent à améliorer. Sans la forte volonté politique de la Métropole de Lyon et de la ville de Lyon en matière d'EBE, les expérimentations ne pourraient pas exister.

Une intervenante

Comment les chômeurs de longue durée prennent-ils connaissance de ce dispositif ? Comment savent-ils qu'ils peuvent y trouver un emploi ? Est-ce que le dispositif est connu au sein des quatre territoires que vous avez évoqués ?

Fatoumata DRAME

Pour ma part, j'ai entendu parler de ce dispositif au sein de mon quartier, sous la forme du bouche-à-oreille, par ma cousine, notamment, qui avait elle-même été informée du dispositif par d'autres habitants du quartier. J'ai ainsi pu me rendre à une Journée portes ouvertes.

Séverine HEMAIN

Les salariés effectuent une communication active au sein de leur quartier pour faire connaître le dispositif. L'idée fondamentale de TZC est de montrer qu'aucun habitant n'est inemployable et que chacun peut trouver un emploi. Tout habitant qui souhaite travailler peut rejoindre cette entreprise qui lui offrira un emploi en CDI à temps choisi.

Un intervenant

Ce dispositif est très intéressant, mais il est aussi consommateur de moyens.

Gilles MALANDRIN

Je précise que les bénéficiaires du dispositif doivent résider dans le quartier où il est déployé.

Séverine HEMAIN

Des études sont en cours au niveau de la Métropole pour montrer les coûts évités grâce au dispositif TZC.

Un intervenant

Avec les contraintes budgétaires nationales actuelles, il est possible de financer certains dispositifs très intéressants, mais les montants globaux alloués à ces dispositifs n'augmenteront certainement pas.

Une intervenante

L'expérimentation TZC était initialement limitée. Sera-t-elle prolongée ?

Séverine HEMAIN

Nous attendons de savoir quelle décision sera prise. Nous ne savons pas si de nouveaux TZC seront créés. Actuellement, le dispositif n'existe qu'à l'échelle de quartiers, nous ne pouvons pas l'étendre à des communes entières ou à la Métropole dans son ensemble.

Marieke VERBRUGGHE

Écoutons un deuxième témoignage.

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

Madame Fadumo travaille à Rive au sein d'une Régie de quartier qui porte une entreprise d'insertion qui réalise des services de nettoyage notamment. Elle travaille chez nous depuis 2 ou 3 ans. Elle bénéficie d'une reconnaissance de sa qualité de travailleuse handicapée (RQTH). Sa situation est complexe.

Madame Fadumo représente bien les bénéficiaires que nous accompagnons, notamment ceux qui rencontrent des difficultés linguistiques. Nos bénéficiaires suivent un parcours de deux ans chez nous. Pour le moment, nous pouvons encore financer des formations de Français Langue étrangère (FLE). Souvent, à la sortie de notre établissement, malgré de nombreuses compétences, nos salariés peinent à trouver un emploi en raison de leur maîtrise insuffisante de la langue française.

Comme nombre de nos salariés, Fadumo ne dispose pas du permis de conduire et il lui est difficile de trouver un emploi en dehors de son quartier. En revanche, elle a maintenant un logement et s'est bien intégrée.

Un intervenant

La langue est un obstacle conséquent. Existe-t-il des associations ou structures qui permettent aux bénéficiaires de suivre un apprentissage de la langue française ?

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

Madame Fadumo a suivi plusieurs formations de FLE. Cependant, même des salariés qui s'expriment mieux qu'elle peinent à trouver un emploi, même dans les entreprises de nettoyage, car la maîtrise de la langue fait partie de leurs exigences.

Un intervenant

Il existe maintenant des traducteurs sur les téléphones qui permettraient de faciliter la communication au travail. Récemment, j'ai pu parler russe avec un Ukrainien grâce à une telle application.

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

La formation FLE présente des limites. Elle est difficile à suivre pour des bénéficiaires n'ayant jamais été scolarisés. Les entreprises auraient peut-être besoin d'être sensibilisées à la possibilité d'embaucher des salariés compétents, malgré leurs difficultés linguistiques. Les supports et méthodes de travail peuvent être adaptés à cette difficulté.

Un intervenant

Je fais partie d'une association d'insertion et je ne suis pas personnellement capable d'aider à l'apprentissage du français. Il faut des personnes formées spécifiquement à ces méthodes.

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

Tel est l'intérêt des formations FLE qui sont assurées par des spécialistes.

c) Débat**Marieke VERBRUGGHE**

Laçons le débat. Nous avons mentionné des obstacles variés à l'accès à l'emploi : l'accès à la langue, les questions de formation, la mobilité, le logement, etc. Pourquoi est-il important, selon vous, que les bénéficiaires bénéficient d'un accompagnement global ?

Un intervenant

Quel est le temps de trajet de Madame, pour se rendre au travail ?

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

Elle effectue un trajet d'une quarantaine de minutes pour se rendre au travail.

Un intervenant

Vous parlez de logement, comment sortir du cercle vicieux selon lequel il est difficile de trouver un emploi sans disposer d'un logement, et, inversement, de trouver un logement sans disposer d'un emploi.

Une intervenante (Accompagnante de Mme. Fadumo)

Les entreprises d'insertion ont besoin d'accompagnement sur ce point, car presque tous nos salariés sont en demande de logement.

Séverine HEMAIN

Il existe différentes approches sur ce point au sein de la Métropole. Certains acteurs optent pour un travail séquentiel : d'abord le logement, puis l'emploi. D'autres structures abordent ces deux aspects parallèlement, permettant même à des demandeurs d'emploi sans logement de commencer à travailler sur son projet professionnel. Les méthodes varient selon les structures et les actions mises en place.

Une conseillère en insertion professionnelle

En tant que conseillère d'insertion professionnelle, je constate que très souvent, lorsque les autres problématiques ne sont pas résolues, l'accès à l'emploi ne peut pas être la priorité.

Séverine HEMAIN

Je souhaitais préciser que certaines structures proposent des cours de FLE orientés vers l'emploi. Les différentes approches existantes sont toutes intéressantes, mais ne conviennent pas uniformément à l'intégralité des bénéficiaires. L'essentiel est de trouver la solution adaptée à chaque situation individuelle.

Un intervenant

Lyon Métropole Habitat manque de logements.

Séverine HEMAIN

Oui, nous faisons face à un manque conséquent de logements. Les rotations de logements sont particulièrement compliquées. Certains bénéficiaires occupant des logements de trop grande taille cherchent des logements de plus petite taille, mais ne parviennent pas à déménager. À l'inverse, des familles nombreuses occupent des logements de petite taille et peinent à trouver des logements taille plus conséquente. Cette situation crée une véritable complexité systémique.

Une conseillère en insertion professionnelle

J'aide les personnes à effectuer leurs demandes de logement via les plateformes dédiées, même si ma mission principale concerne l'accompagnement à la recherche d'emploi. Face aux situations particulièrement difficiles, je sollicite une assistante sociale. Il m'arrive d'en solliciter pour m'aider à constituer un dossier de droit au logement opposable (DALO), par exemple. Nous accompagnons des personnes qui dorment dans leur voiture. Dans ces cas, nous concentrons nos efforts sur cette urgence, ce qui mobilise un temps considérable.

Un intervenant

J'accompagnais un jeune en Centre de formation d'apprentis (CFA) en contrat d'apprentissage qui dormait dans un squat la nuit, tout en travaillant en entreprise et en suivant sa formation au lycée. J'ai essayé de lui apporter de l'aide dans ses démarches, mais, après six mois d'efforts, j'ai réalisé qu'aucune solution n'était envisageable.

Un bénévole de l'association Résidétape

Je travaille au sein d'une association de logement social accompagné appelée Résidétape. Pour accéder à notre dispositif, les bénéficiaires doivent avoir un emploi. Notre rôle consiste à fournir un logement à des conditions particulières aux publics en difficulté. Nous proposons un accompagnement de deux semaines à deux ans, durant lequel nous aidons les bénéficiaires à effectuer des démarches administratives pour accéder au parc locatif privé ou social.

Notre taux de rotation est sept fois supérieur à celui du logement social classique. Plus de 90 % de nos bénéficiaires stabilisent leur situation grâce à notre intervention. Nous n'intervenons pas encore sur l'ensemble des besoins, mais nous travaillons activement avec tous les acteurs pour progresser ensemble.

Nous sommes installés à Lyon depuis 2014, nous disposons d'une résidence à Gerland et d'une résidence à Confluence. Au total, nous gérons 300 logements sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une intervenante

Accompagnez-vous parfois des bénéficiaires sans emploi ?

Un bénévole de l'association Résidétape

Non, même si des accords entre institutions peuvent être signés. Si une institution d'insertion se porte garante de l'emploi d'un bénéficiaire, nous pouvons nous porter garants pour son logement.

Un intervenant

Par le passé, la situation était différente. Les logements étaient liés à l'emploi, à La Soie, notamment. Aujourd'hui, l'approche est plus globale, pour disposer d'un emploi, il est d'abord nécessaire de disposer d'un logement, puis d'apprendre le français et d'autres compétences. Pour une personne réfugiée, avoir un emploi représente pourtant un avantage considérable.

Un intervenant

Malgré un emploi stable, l'accès au logement reste très difficile. Les structures professionnelles comme les assistants sociaux offrent différentes formules au sein des Maisons de la Métropole. Le soutien apporté par les associations reste également essentiel. La Métropole ne peut pas gérer ces enjeux seule et doit s'appuyer sur des structures expérimentées ayant démontré leur efficacité.

Par ailleurs, la recherche de logement expose à de nombreux risques, notamment les arnaques sur internet. J'ai été surpris par l'ampleur de ces pratiques frauduleuses qui exploitent la vulnérabilité des demandeurs d'emploi qui cherchent un logement.

Un intervenant

Il serait pertinent que l'action des différents organismes de logement social soit davantage coordonnée. Certaines structures telles qu'Alliade Habitat s'enrichissent plus qu'elles n'apportent de soutien à leurs éventuels bénéficiaires. Certains demandeurs bénéficient parfois de passe-droit. Certains occupants de logement social n'ont aucune raison d'être bénéficiaires de tels logements. De plus, certains fonctionnaires effectuent des demandes pour eux-mêmes.

Séverine HEMAIN

Je conteste votre affirmation. Il existe une Maison de la veille sociale au sein de la Métropole qui effectue le suivi des dossiers de demande de logement social. Le nombre de logements disponibles est insuffisant, mais les équipes s'attellent à trouver des logements à proposer aux bénéficiaires. La Maison de la veille sociale s'assure qu'aucun passe-droit n'existe et que les demandes de logement soient suivies.

Marieke VERBRUGGHE

Concernant les solutions pour améliorer l'existant ou lever les obstacles identifiés, nous avons déjà évoqué quelques pistes : la sensibilisation des entreprises, les traducteurs sur les téléphones mobiles, et la mise en réseau des acteurs. Autour de notre table, plusieurs connexions entre acteurs pourraient d'ailleurs se développer. Souhaitez-vous intervenir sur cet aspect ?

Une bénévoles de l'association Possible

Ayant travaillé pour l'association Possible sur la thématique de la justice et de la prison, je constate que nous parlons beaucoup des freins rencontrés par les demandeurs d'emploi, alors que les obstacles se situent principalement, du côté des employeurs. La barrière linguistique, par exemple, est certes un problème pour les candidats, mais elle est surtout exacerbée par le refus des employeurs d'embaucher des personnes maîtrisant imparfaitement le français pour des postes où cette compétence n'est pas fondamentale. Ce même constat s'applique aux citoyens placés sous main de justice ou ex-détenus. Notre approche devrait donc aussi consister à sensibiliser les employeurs et à lever les freins de leur côté, plutôt que de focaliser uniquement nos efforts sur les demandeurs d'emploi ex-détenus ou d'origine étrangère.

Jacques BARTIER

Les employeurs embauchent des salariés pour répondre à un besoin réel, et non pour faire plaisir aux demandeurs d'emploi. Nous devons donc nous demander comment faire en sorte qu'à certains postes, les employeurs recrutent des candidats éloignés de l'emploi ou issus de parcours d'insertion. Une sensibilisation est nécessaire.

Jean-François CIMETIERE

N'est-ce pas le rôle de la Métropole de se tourner vers ces entreprises ? Dans l'Ouest lyonnais, lors de notre troisième réunion, des entreprises étaient partantes pour accueillir des chômeurs de longue durée, mais se posaient des questions et disaient qu'elles n'étaient pas assez sensibilisées à l'accueil de ces publics. Ne faudrait-il pas que la collectivité territoriale aillent en direction des entreprises pour démentir les préjugés concernant les ex-détenus et les candidats non francophones, qui peuvent être très compétents dans leurs domaines malgré les difficultés qu'ils rencontrent ?

La Métropole de Lyon a initié la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Un important travail doit être mené pour lever les freins au recrutement de candidats chômeurs de longue durée. Certaines entreprises sont prêtes à fournir des efforts pour recruter ces candidats.

Séverine HEMAIN

La Charte des 1 000 entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi existe depuis plusieurs années. Nous l'avons renouvelée en 2020, avec 1 013 entreprises signataires. La Charte comporte une douzaine d'actions. Dans le cadre de cette Charte, un travail d'accompagnement des entreprises est mené. Les entreprises ne doivent pas se contenter de signer la charte, elles doivent aussi s'engager à réaliser différentes actions. Elles peuvent choisir de ne réaliser qu'une ou deux actions. L'essentiel étant qu'elles tiennent leurs engagements.

Un intervenant

La signature de cette Charte donne-t-elle lieu à l'octroi de subventions ?

Séverine HEMAIN

Non. De nombreuses entreprises se tournent vers l'insertion par besoin de recrutement. L'idéal serait qu'elles se tournent vers l'insertion par conviction également. Cette conviction dépend grandement de la sensibilité personnelle des dirigeants des différentes entreprises. Certains souhaitent offrir à des demandeurs d'emploi en difficulté, ce dont ils ont eux-mêmes eu la chance de bénéficier par le passé. Certaines entreprises nous disent qu'il est très enrichissant d'accueillir des salariés issus de parcours d'insertion.

De son côté, la Métropole tâche de donner l'exemple aux entreprises du territoire. Des clauses sociales sont intégrées à certains marchés, imposant l'embauche de salariés issus de parcours d'insertion aux entreprises attributaires des appels d'offres.

Nous avons récemment reçu les résultats d'une enquête, où des entreprises indiquaient ne pas percevoir l'intérêt de recruter des candidats issus de parcours d'insertion. Il est étonnant de ne pas considérer qu'il est positif qu'un demandeur d'emploi puisse, comme soi, accéder à un emploi. Je suis inquiète de savoir que certains employeurs raisonnent ainsi. Heureusement, à l'inverse, d'autres structures dressent un bilan positif de l'accueil de salariés issus de parcours d'insertion, dont elles saluent l'engagement et la motivation.

Un intervenant

Des liens doivent être tissés avec les chefs d'entreprise. Nous devons organiser des échanges entre les chefs d'entreprises convaincus du caractère positif de l'accueil de salariés issus de parcours d'insertion et ceux qui ne le sont pas. Tant que le management n'est pas convaincu, les RH ne peuvent pas imposer ces pratiques. Il faut convaincre les chefs d'entreprise d'évoluer, et ensuite ces pratiques se déclineront à tous les échelons des entreprises.

Un intervenant

Sans aller jusqu'à miser sur les valeurs individuelles et sociales, est-ce que l'approche économique pure consistant à s'assurer de bien mettre en relation l'offre et la demande pourrait fonctionner ? Pendant que de nombreux employeurs sont à la recherche de salariés, de nombreux demandeurs d'emploi souhaiteraient travailler. Le sujet des métiers en tension actuellement est souvent au cœur des débats contemporains. Quels acteurs assurent la mise en relation entre les publics éloignés de l'emploi et les employeurs ?

Séverine HEMAIN

Ce travail est effectué dans le cadre de la nouvelle politique d'insertion et de l'emploi. Nous avons lancé l'année dernière le dispositif Défi, d'accompagnement de parcours d'insertion. Tous les acteurs interviennent tout au long du parcours : ceux qui connaissent les demandeurs d'emploi en insertion, les organismes de formation, et les entreprises susceptibles de les embaucher. Nous travaillons par filières, plutôt que par territoires : le BTP, la filière Vélo, l'hôtellerie-restauration, etc. Ces parcours intégrés permettent à un bénéficiaire de commencer par une formation et d'obtenir, finalement, un contrat en entreprise.

Via la MMIE, la Métropole dialogue constamment avec les entreprises sont en dialogue constant. Nous organisons cette année une journée RH inclusive avec des entreprises signataires de la Charte des 1 000. Plus de mille entreprises mènent notamment des actions en faveur de l'accueil de stagiaires de troisième issus des quartiers politiques de la ville ou l'accueil d'alternants. Nous encourageons les entreprises à témoigner de leurs expériences positives avec des personnes en insertion.

Un intervenant

Certaines associations préfèrent embaucher des services civiques. Ce qui est contraire à une démarche d'insertion.

Séverine HEMAIN

Quand les associations embauchent des services civiques, elles peuvent embaucher des candidats en parcours d'insertion pour réaliser ces missions.

Un intervenant

Pour les prisons, pourquoi ne développez-vous pas des dispositifs d'insertion à l'intérieur même des établissements ? Ne serait-il pas préférable d'intervenir pendant la détention plutôt qu'à la sortie ? À une époque, des ateliers existaient dans les prisons. Je me demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Une bénévole de l'association Possible

Il existe effectivement des ateliers et des chantiers d'insertion dans les prisons, mais leur mise en place est coûteuse. Ces moyens ne sont pas toujours disponibles.

Un intervenant

Comment les jeunes de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Meyzieu sont-ils occupés ?

Une bénévole de l'association Possible

Les jeunes de l'EPM de Meyzieu se voient proposer des activités de 9h à 17h. Ils sont très bien occupés. La difficulté concerne plutôt les adultes pour lesquels, les moyens dédiés à la formation sont souvent insuffisants.

Un intervenant

Je n'ai personnellement aucune réticence à embaucher des candidats d'origine étrangère ou sortant de prison, s'ils travaillent correctement. En sortie de prison, le travail est essentiel. Le problème actuel est la disparition des métiers manuels tels que ceux d'usineurs, de rectifieurs ou polisseurs. Les emplois proposés aux chômeurs de longue durée sont souvent des emplois d'aide à la personne.

Gilles MALANDRIN

Sur notre TZC, nous dénombrons 450 à 500 chômeurs de longue durée et notre utopie mobilisatrice consiste à défendre l'idée qu'aucun habitant ne soit dans cette situation dans quelques années. Nous devons acculturer les entreprises et faire évoluer leur regard sur les chômeurs de longue durée et leurs pratiques.

Nous sensibilisons l'intégralité des partenaires ayant des responsabilités en matière d'insertion : France Travail, la Métropole au sujet du travail social, la Caisse d'allocations familiales (CAF) concernant la garde d'enfants, le secteur psychiatrique, la Préfecture en matière de lutte contre les discriminations, etc. Notre ambition est de faire évoluer le regard de ces partenaires sur les chômeurs longue durée, qui n'ont parfois pas travaillé une dizaine à une douzaine d'années. Pour y parvenir, nous associons dans des groupes de travail des salariés ou futurs salariés avec des représentants de ces partenaires. L'objectif n'est pas de critiquer, mais de permettre aux uns et aux autres de comprendre les parcours et les contraintes mutuelles. Nous procédons ainsi sur le TZC et nous suggérons d'inscrire cette pratique au niveau national dans la loi sur le droit à l'emploi pour tous, qui est en préparation. Nous pensons que le croisement des savoirs et expériences serait bénéfique.

Le quartier La Plaine Santy (Lyon 8) compte 7 000 à 8 000 habitants, dont 400-500 chômeurs longue durée, auxquels il faudrait ajouter les chômeurs de longue durée invisibles,

non répertoriés. La dynamique TZC implique la création d'un Comité local d'emploi, présidé par un élu - ici le maire du huitième arrondissement de Lyon - qui rassemble tous les acteurs concernés par l'insertion. Notre proposition est d'y inclure les chercheurs d'emploi, car ils portent un savoir dont ne disposent pas les institutions.

Un intervenant

Dans le huitième arrondissement, des entreprises telles que Paris-Rhône ou la Fonderie Brodery ont disparu. Elles ont été remplacées par des appartements. Des immeubles sont construits, mais l'emploi local disparaît.

Gilles MALANDRIN

Nous travaillons avec des réseaux tels que Les Mines, Alliance et Territoires, ou encore l'union des industries métallurgiques et minières avec lesquels nous sommes partenaires. Grâce à ce réseau, certaines entreprises s'intéressent maintenant à notre modèle de management et nous demandent comment intégrer des travailleurs handicapés, ayant des problèmes psychiatriques ou des travailleurs vulnérables. Ces échanges sont porteurs d'espoir.

Une intervenante

Pour rassurer les futurs employeurs, nous pourrions proposer un accompagnement continu pendant deux ou trois mois après l'embauche en entreprise.

Séverine HEMAIN

Une telle pratique est déjà prévue dans le cadre de certains dispositifs et ce sera également mis en œuvre avec la loi plein emploi. L'idée est de maintenir un accompagnement après l'entrée en emploi. Par exemple, un bénéficiaire quittant le RSA pourra être accompagné jusqu'à six mois, selon les dispositifs, car les premiers mois suivants une embauche sont parfois compliqués. Ce suivi permet aussi de maintenir un lien avec les entreprises.

Un intervenant

Les effectifs sont-ils suffisants pour accompagner l'intégralité des bénéficiaires ?

Jean-François CIMETIERE

La présence de salariés en insertion au sein des Comités locaux pour l'emploi serait intéressante. Nous pourrions inclure cette idée à notre interpellation au Conseil métropolitain. Reste à savoir si des salariés en insertion seraient prêts à se mobiliser.

Gilles MALANDRIN

Au sein d'Emerjean, nous avons réussi à créer les conditions favorables à la participation des salariés. Nous avons conçu les trois quarts du modèle économique, de management et d'organisation avec eux avant même la création de l'entreprise. Ils n'étaient pourtant ni docteurs en économie ni cadres supérieurs, mais leur motivation et leur volonté ont été déterminantes.

Nous sommes très attentifs à identifier et nommer les compétences des salariés de notre EBE, qu'elles soient transversales ou techniques. Après deux ou trois ans de travail au sein de l'EBE, ces compétences peuvent devenir multiples. Elles peuvent permettre de continuer son parcours au sein de l'EBE, mais aussi servir de tremplin pour s'orienter vers d'autres horizons.

Un intervenant

Pour revenir au questionnement du débat mouvant nous invitant à indiquer si nous jugions préférable que l'accompagnement à l'insertion soit individualisé ou massifié, j'indiquerais

que je suis sensible aux deux approches : l'approche individualisée permet d'accompagner les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques telles que la barrière de la langue ; cependant, la création massive d'emplois reste un préalable essentiel à l'insertion. Il faut faire confiance aux chefs d'entreprise, mais ils ne peuvent pas se transformer en spécialistes de l'insertion du jour au lendemain. Il ne s'agit pas de leur demander d'être des assistantes sociales, mais de les sensibiliser par le dialogue.

Jean-François CIMETIERE

Il n'est pas demandé aux chefs d'entreprise d'être des assistants sociaux. Nous avons qu'il restera toujours 3 à 5 % de chômage, car certains publics sont très éloignés de l'emploi. Les associations, les structures d'insertion et les collectivités sont là pour les aider.

Gilles MALANDRIN

Rappelons que TZC a été initié politiquement par Louis GALLOIS, qui s'est beaucoup investi personnellement dans le projet. Il a mobilisé de nombreuses ressources malgré l'absence d'infrastructures en place. Il continue de jouer un rôle important dans les relations avec les entreprises. Il n'est donc pas question de demander aux entreprises d'assumer un rôle qui n'est pas le leur.

Un intervenant

Certains TZC sont très mal desservis par les transports. Heureusement, d'ici un an, de nouvelles lignes de tramways seront mises en service. Comment cette évolution est-elle perçue par les usagers et les employeurs du quartier Saint-Jean ? Comment ces quartiers pourraient-ils être mieux desservis ? Les horaires des transports en commun sont-ils adaptés aux besoins de l'EBE ? Les salariés travaillent-ils en 2x8 ou en 3x8 ? Pour les salariés qui commencent à 6h du matin, l'accès au lieu de travail n'est pas toujours évident.

Un intervenant

À Villeurbanne, les locaux d'une entreprise ont été détruits pour que le T9 et le T6 puissent circuler.

Un intervenant

Il s'agissait d'une entreprise demandeuse de s'installer à un nouvel emplacement, car elle était située au sein un territoire enclavé.

Un intervenant

À Vaulx-en-Velin, le développement du réseau de transports permettrait l'implantation d'usines.

Jean-François CIMETIERE

Le tramway T8 circulera à Vaulx-en-Velin La Soie et dans le quartier de Terraillon, à Bron. Il ira jusqu'à Vénissieux. Ces projets sont positifs, même si leur réalisation prend du temps.

Un intervenant

Une zone industrielle se développe à Meyzieu, alors que la desserte en transport en commun y est insuffisante.

Marieke VERBRUGGHE

Je résume notre discussion sur les freins et solutions à l'emploi. Les freins identifiés sont : la maîtrise de la langue, les problèmes de logement, le permis et la mobilité, les préjugés sur les lieux d'habitation, la mentalité des employeurs, la difficulté de retourner au travail après 10 ou 12 ans de chômage, le manque de moyens humains pour accompagner les

personnes en recherche d'emploi, le manque de moyens financiers, et le manque d'emplois dans certains domaines.

Un intervenant

Nous n'avons pas évoqué la question de l'âge. J'ai dirigé une entreprise pendant 16 ans, mais le COVID m'a fortement impacté. Aujourd'hui, je suis endetté et je recherche du travail. J'ai 65 ans et quand j'envoie des CV, les employés m'indiquent qu'ils cherchent de la main-d'œuvre plus jeune. J'ai pourtant été dirigeant dans un grand groupe il y a 30 ans.

Une intervenante

Il est vrai que la moyenne d'âge des candidats augmente. L'accompagnement vers l'emploi de droit commun est plus difficile pour les seniors.

Un intervenant

J'ai travaillé pour le Groupe Beaumanoir pendant 15 ans dans le déstockage textile, mais, aujourd'hui, je ne trouve même pas d'emploi de vendeur dans un magasin du Groupe Beaumanoir, parce que mon CV est écarté d'emblée en raison de mon âge.

Le RSA me permet de payer la moitié de mon loyer. Avant, je percevais des revenus confortables, mais, aujourd'hui sans cette aide, je serais à la rue.

Marieke VERBRUGGHE

Concernant les solutions évoquées, nous avons parlé de sensibiliser les chefs d'entreprise, de les former et de les accompagner dans l'accueil de publics éloignés de l'emploi. Nous avons aussi mentionné les traducteurs comme solution possible à la réduction de la barrière de la langue. Nous avons discuté des métiers en tension. Enfin, nous avons souligné l'importance de mettre en relation les différents partenaires et d'assurer une coordination rapprochée de tous les acteurs au niveau local.

2) Débat 2 : faciliter l'accès à l'emploi partout

Un tour de table de présentation est effectué.

Lisa GAUTHIER

Avec les membres du CDD, nous avons pris le parti d'échanger à partir des expériences des participants et de témoignages de bénéficiaires de parcours d'insertion. Mesdames GRAINE et MOTCHAIN nous feront part de leurs témoignages. Madame SANCHEZ pourra également éclairer nos échanges.

Avant ces témoignages, le CDD partagera ses constats, particulièrement sur l'aspect territorial des dispositifs. Nous nous demanderons si les dispositifs d'insertion sont les mêmes sur les différents territoires de la Métropole, et quelles sont les conséquences des disparités territoriales.

a) Rapport d'étonnement des membres du groupe de travail

Michel BERTHELIER

Nous avons constaté la diversité et la complexité de tous les dispositifs mis en place pour accompagner les publics en recherche d'emploi et suivant un parcours d'insertion. Nous ne parlons pas des publics sortant de l'université ou des grandes écoles, mais bien de publics en difficulté.

Nous avons aussi noté que les publics au RSA ou au chômage sur le territoire de la Métropole le sont depuis longtemps. Ces situations qui perdurent entraînent une aggravation de la précarité des chômeurs de longue durée. Les chômeurs de longue durée sont précaires

en raison de leur absence d'emploi, mais aussi, souvent, en raison de leur situation familiale, de leurs difficultés à se loger ou à se déplacer sur le territoire de la Métropole.

Enfin, nous avons constaté que tous les territoires de la Métropole n'étaient pas logés à la même enseigne. Les problématiques d'insertion et d'emploi ne se posent pas de la même façon à Écully, à Vénissieux ou dans le huitième arrondissement de Lyon. Les réponses inventées au sein des différents territoires peuvent varier. La dimension locale des dispositifs est importante. D'une certaine façon, il faut que les acteurs d'insertion réfléchissent globalement, mais agissent localement. Le déploiement de solutions de proximité est complexe, mais indispensable pour apporter des réponses crédibles aux difficultés des publics concernés.

Lisa GAUTHIER

Je n'avais pas fini de présenter les règles de notre débat. Lors de vos interventions, je vous invite à n'évoquer qu'une idée par prise de parole, afin que la parole circule.

Françoise PELORCE

Savez-vous ce que sont les clauses d'insertion, qui existent parfois dans les marchés publics des collectivités ? Les clauses d'insertion obligent les entreprises attributaires de marchés publics à réserver un certain nombre d'heures de travail à des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. L'an dernier, ce levier a permis de générer 1,8 million d'heures d'insertion pour 3 861 bénéficiaires. Ces clauses sont principalement utilisées dans le secteur du nettoyage et des travaux publics, notamment pour les opérations dans les quartiers prioritaires de la ville, mais pas uniquement. Au sein de la Métropole, 28 % des bénéficiaires de ces clauses résident dans les quartiers prioritaires de la ville.

Lisa GAUTHIER

Ce dispositif est particulier. Des dispositifs d'aller-vers existent aussi dans les quartiers prioritaires de la ville pour identifier et mobiliser les chômeurs de longue durée. Des médiateurs se rendent au pied des immeubles et effectuent, par exemple, des actions de porte-à-porte afin d'échanger avec les chômeurs éloignés de l'emploi.

François PELORCE

Nous avons noté un important problème de communication à propos des dispositifs d'insertion. Les éventuels bénéficiaires connaissent mal leurs droits et les dispositifs existants pour les accompagner.

Lisa GAUTHIER

Cette méconnaissance conduit à un non-recours aux droits. Certaines associations nous ont indiqué que l'approche de l'aller-vers permettait de remédier à cet écueil. Notre groupe s'est particulièrement intéressé à l'expérimentation TZC. Cette expérimentation lancée en 2016 concerne aujourd'hui 5 territoires de la Métropole de Lyon. Nous sommes intervenus sur le territoire de La Plaine Santy, dans le huitième arrondissement de Lyon. Cette expérimentation permet l'insertion socioprofessionnelle des chômeurs de longue durée sur un territoire spécifique, en construisant des activités économiques avec les habitants du territoire eux-mêmes.

Françoise PELORCE

L'ancrage territorial de ce dispositif est essentiel pour lutter contre le chômage de longue durée et ajuster la réponse aux besoins d'emploi locaux. Sa réussite s'explique par une analyse de la situation particulière de chaque habitant privé d'emploi sur un même territoire, un même quartier. Des EBE sont créés au sein des territoires faisant l'objet d'expérimentation TZC.

Lisa GAUTHIER

Les EBE emploient des chômeurs de longue durée en CDI.

b) Témoignages**Amélie MONTCHAIN**

Je fais partie de l'une des dix EBE créés en 2016. Elle est située au sein du quartier Saint-Jean de Villeurbanne. Pour être recruté au sein de cette EBE, il faut habiter le quartier Saint-Jean. J'ai eu des enfants dans le quartier et j'y ai travaillé longtemps. Je m'occupais de personnes âgées. En 2016, j'ai été mise en arrêt Maladie. En 2018, j'ai candidaté pour travailler au sein de l'EBE Emerjean. En 2020, j'ai rejoint Enjoué. Je suis fière de travailler au sein de cette entreprise.

Lisa GAUTHIER

Pouvez-vous nous expliquer un peu votre parcours ? Comment avez-vous connu l'entreprise Emerjean ?

Amélie MONTCHAIN

Je l'ai connue grâce au bouche-à-oreille. Le quartier de Saint-Jean est petit. Ma voisine m'a conseillé de candidater auprès d'Emerjean. J'étais alors en arrêt Maladie, car je me déplaçais avec des béquilles en raison d'un accident de travail survenu sur mon précédent lieu de travail, d'aide aux personnes âgées.

En 2018, j'ai déposé un CV et une lettre de motivation à l'espace social du quartier. Il m'a alors été indiqué qu'il n'était pas nécessaire de déposer un CV pour être recrutée au sein d'Emerjean, et qu'habiter le quartier et être inscrite à France Travail étaient des conditions suivantes pour être éligible au dispositif. Après une formation, il m'a été indiqué que je pouvais commencer immédiatement à travailler. J'ai trouvé cet enchaînement formidable. Il est rare de pouvoir travailler immédiatement après une formation.

C'est ainsi que j'ai commencé à travailler en 2018. Ce n'est pas courant. J'ai démarré comme ça en 2018. J'étais salariée polyvalente jusqu'en 2020 (cuisine, blanchisserie, entretien des locaux). En 2020, le directeur d'Enjoué, nous a indiqué qu'il cherchait des salariés pour donner une seconde vie à des jouets. Au départ, nous étions 10-15 salariés. Les locaux d'Emerjean se sont progressivement agrandis.

Tous les mardis, je tiens une permanence à l'espace 30 pour présenter le projet de l'EBE aux habitants du quartier. Nous avons déjà recruté douze nouveaux salariés en janvier.

Lisa GAUTHIER

Vous faites donc aussi la promotion d'Enjoué.

Amélie MONTCHAIN

Oui, chaque mardi je suis à l'espace 30, et une équipe sillonne le quartier. Nous essayons de recruter de nouveaux collègues, par le bouche-à-oreille. Nous demandons aux habitants que nous croisons s'ils travaillent, s'ils habitent dans le quartier, s'ils sont inscrits auprès de France Travail. Nous leur décrivons le projet Enjoué. Les habitants intéressés sont inscrits sur liste d'attente. S'ils sont éligibles, nous enregistrons leurs candidatures. En septembre ou en décembre, nous recruterons encore de nouveaux salariés pour Enjoué. Enjoué embauche des femmes comme des hommes. Un salarié d'Enjoué fait partie de l'équipe logistique - il se déplace pour récupérer des jouets, des colis dans les entreprises et les livrer.

Lisa GAUTHIER

Le seul critère pour être éligible est-il bien d'habiter le quartier où l'EBE est installée ?

Amélie MONTCHAIN

Il faut également être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de France Travail. Lorsque vous remplissez toutes ces conditions, vous êtes contactés. Pour ma part, j'ai reçu un appel le jour du dépôt de mon dossier. Le lendemain, je recevais la confirmation de mon inscription au dispositif. J'ai suivi une formation de remise à niveau en langue française, car la maîtrise de la langue française est importante pour l'insertion professionnelle.

L'entreprise Enjoué s'est déjà beaucoup développée. Nous avons déménagé pour nous installer dans de plus grands locaux que ceux que nous avions initialement. Des membres du Comité social et économique (CSE) ont été élus pour représenter les salariés. Je suis déléguée du personnel d'Enjoué. Enjoué compte désormais 29 salariés, en comptant les étudiants qui y travaillent.

Lisa GAUTHIER

Êtes-vous en CDI ?

Amélie MONTCHAIN

Oui.

Nicolas FERRAUD

La formation que vous avez reçue comprenait-elle uniquement une remise à niveau en langue française ou également une formation aux outils informatiques, par exemple ?

Amélie MONTCHAIN

Nous avons aussi été formés à l'expression écrite et à l'utilisation des outils informatiques. Nous devons nous présenter et écrire, pour remplir des fiches de suivi de chaque jouet, par exemple.

Nicolas FERRAUD

Est-ce que les salariés qui sont déjà présents au sein de l'Entreprise forment les nouvelles recrues ?

Amélie MONTCHAIN

De nombreuses entreprises viennent découvrir Enjoué. Les salariés sont tous ambassadeurs d'Enjoué. Ils présentent le processus de revalorisation des jouets aux visiteurs (contrôle qualité, contrôle final, fixation des prix., etc.). Nous disposons d'une boutique éphémère au deuxième étage du centre commercial de la Part-dieu.

Lisa GAUTHIER

Madame GRAINE, est-ce que votre parcours ressemble à celui de Madame MONTCHAIN ? Comment en êtes-vous arrivée à travailler au sein d'une EBE du huitième arrondissement de Lyon ?

Hafida GRAINE

J'ai pris connaissance d'une annonce indiquant que si nous étions au chômage, nous pouvions candidater. Je me suis dit que cette offre ne me concernait pas, car j'étais en arrêt Maladie et non au chômage. À la suite d'un accident professionnel, je me suis retrouvée en situation d'invalidité. Je ne savais pas qu'on pouvait encore travailler dans cette situation. J'ai d'abord demandé si je pouvais accéder à l'EBE sans être au chômage. J'ai rencontré un membre de l'équipe projet de l'EBE Santy Plaine Actions qui m'a décrit le projet en cours de développement en juin 2021. Elle m'a suggéré de postuler malgré ma situation.

Le parcours administratif pour savoir si j'avais le droit de travailler était extrêmement compliqué. J'ai été suivie par un service administratif qui m'a aidée à accéder à la longue maladie, et donc ils n'étaient pas favorables à mon retour au travail. Je leur ai dit que c'était mon projet de vie. J'ai obtenu une reconnaissance de travailleur handicapé auprès de la Métropole, mais j'ai dû effectuer les démarches seule.

Lisa GAUTHIER

Pouvez-vous apporter des précisions sur l'équipe projet que vous évoquez

Hafida GRAINE

Lorsqu'un habitant manifeste son intérêt pour un occuper un poste au sein d'une EBE, il doit d'abord entrer en contact avec l'équipe Projet qui évalue ses expériences professionnelles et ses éventuelles difficultés administratives. Ils analysent les obstacles rencontrés par le candidat pour accéder à l'emploi, ses souhaits de formation, et se renseignent pour savoir si ce candidat veut intégrer l'EBE ou bénéficier d'un accompagnement pour travailler ailleurs au sein de la Métropole. Certains bénéficiaires passés ayant échangé avec l'équipe Projet ont trouvé des formations ou du travail via France Travail, même sans y être inscrits initialement.

Lisa GAUTHIER

Et vous avez réussi à voir l'assistante sociale et lui faire signer le papier pour avoir le droit de travailler ?

Hafida GRAINE

Je devais bénéficier d'une orientation professionnelle de l'Administration. J'avais déjà obtenu une réponse de la Sécurité sociale me précisant sous quelles conditions je pouvais l'obtenir. J'ai pu bénéficier de l'accompagnement d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un service de la Métropole qui aide les personnes à mobilité réduite dans leurs démarches administratives.

Grâce à cette aide, j'ai pu recevoir un courrier de la Métropole m'autorisant à intégrer l'EBE. J'ai contacté l'équipe projet en 2021 et je suis entrée dans l'entreprise en juin 2023. Il m'a fallu deux ans de démarches administratives pour avoir le droit de travailler.

Lisa GAUTHIER

Souhaitez-vous réagir ? D'autres participants ont-ils vécu des parcours administratifs aussi compliqués ?

Nicolas FERRAUD

Pour être bénéficiaire du dispositif TZC, si je comprends bien, il faut travailler au sein de son quartier, au sein d'une entreprise qui est elle-même située au sein de ce quartier.

Hafida GRAINE

Oui, le dispositif est déployé pour une zone géographique définie. Pour présenter une demande de création d'un TZC, il faut que le territoire abrite un nombre minimum de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Il ne doit pas non plus en abriter un trop grand nombre, afin que les objectifs qu'il se fixe restent atteignables pour les gestionnaires du projet. À La Plaine Santy, plus de 300 chômeurs de longue durée avaient été dénombrés. Les premiers salariés de l'entreprise étaient des salariés conventionnés, ils étaient au nombre de 18. Aujourd'hui, l'entreprise compte 55 salariés. Trois nouvelles recrues ont encore rejoint l'entreprise la semaine dernière.

Santy Plaine Actions dispose de plusieurs pôles d'activité, comme Emerjean : une ressourcerie solidaire, des services aux particuliers, des services aux acteurs locaux et une équipe Support.

Lisa GAUTHIER

Les TZC sont-ils superposés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Dans les quartiers prioritaires, existe-t-il des dispositifs similaires ? Comment fonctionnent-ils ?

Un intervenant

Le dispositif TZC ne se limite pas aux quartiers politiques de la ville. La Plaine Santy est un quartier prioritaire de la politique de la ville, mais le territoire couvert par le dispositif TZC est plus large que celui du quartier prioritaire de la ville. Les 320 chômeurs de longue durée identifiés au lancement du projet n'étaient pas tous habitants de la zone couverte par le dispositif quartier politique de la ville, même si la majorité l'était.

Sandrine SANCHEZ

Il faut retenir que ces projets sont des expérimentations. Ils ne sont pas déployables partout, car ils mobilisent d'importants moyens et reposent sur les capacités et savoir-faire des habitants. Les EBE n'offrent pas des emplois classiques. Il s'agit souvent d'emplois dont le temps est choisi, d'activité partagée. En outre, ces démarches ne sont pas présentes dans tous les territoires Politique de la ville.

Lisa GAUTHIER

La Métropole compte 5 quartiers prioritaires de la ville.

Sandrine SANCHEZ

Les TZC et les EBE ont été créés au sein de territoires Quartiers prioritaires de la ville, car divers acteurs y sont déjà implantés. Les habitants peuvent se tourner vers ces acteurs pour obtenir de l'information au sujet de l'insertion et de l'emploi.

Nous nous battons pour maintenir ces dispositifs, car ils ne permettent pas uniquement de réorienter les chômeurs de longue durée vers l'emploi, mais ils permettent aussi aux publics concernés de reprendre confiance en eux par la valorisation de leurs savoir-faire, et ils sont vecteurs de remobilisation et de lien social.

Certains salariés des EBE parviennent ensuite à occuper des emplois plus classiques. D'autres continuent de travailler au sein d'EBE.

Lisa GAUTHIER

Certains salariés décident de rester au sein des EBE, car ils s'y sentent bien et ont la possibilité de choisir leur temps de travail et de ne pas travailler à temps plein. En EBE, les emplois répondent aux besoins des habitants du territoire.

Hafida GRAINE

Au sein de l'EBE Santy Plaine Actions, nous abritons aussi une activité d'autoréparation de vélo. Quand nous avons commencé ce projet d'autoréparation, aucun salarié n'avait la capacité ou même l'envie de le faire. Finalement, nous avons rendu visite à Emerjean, qui abritait déjà un atelier d'autoréparation de vélo et nous sommes parvenus, nous aussi, à créer une équipe dédiée à cette activité.

Nous avons également monté un projet de cuisine avec une entreprise solidaire. Des salariés se sont formés à la cuisine, même s'ils n'étaient pas cuisiniers ou serveurs professionnels.

Lisa GAUTHIER

Recueillir l'expérience d'autres acteurs peut donc être bénéfique. Nous avons compris que les initiatives menées par les EBE répondaient aux besoins du territoire et étaient portées par ses habitants, comme l'a indiqué Madame MONTCHIAN, mais nous notons aussi que l'entreprise peut créer une offre qui n'existait pas auparavant. L'autoréparation de vélo n'était peut-être pas nécessairement un besoin exprimé par les habitants.

Stéphane COLLACCIANI

Les EBE telles que Santy Plaine Actions se positionnent comme des acteurs répondant aux besoins sociaux d'un quartier, sans concurrencer les entreprises classiques. Elles créent leurs propres marchés, au sein de leur territoire, en prenant en compte les besoins sociaux identifiés au sein de ce territoire, par l'équipe Projet Politique de la ville, notamment. L'EBE Santy Plaine Actions est devenue un véritable acteur du territoire, et non uniquement un dispositif géré par la puissance publique. C'est un acteur avec sa dynamique et ses ressources propres. Aujourd'hui, la création d'une deuxième EBE Santy Plaine Actions est à l'étude, pour que chaque EBE reste à taille humaine. Nous ne savons pas encore quelles activités seraient réalisées par cette deuxième EBE.

Lisa GAUTHIER

Une dynamique similaire a été observée à Villeurbanne : Enjoué a été créée après Emerjean.

Amélie MONTCHAIN

L'EBE Emerjean a été créée en 2016. Enjoué a été créé en 2020. J'ai travaillé dans les deux entreprises. J'ai signé mon contrat chez Enjoué en 2021.

Nicolas FERRAUD

Dans les TZC, les demandeurs d'emploi accompagnés peuvent-ils aussi être embauché par des entreprises existantes, si leur profil le permet, ou sont-ils nécessairement orientés vers une EBE ?

Lisa GAUTHIER

Certains demandeurs d'emploi restent salariés d'une EBE, d'autres utilisent leur expérience en EBE comme un moyen de retrouver un emploi, avant d'évoluer vers des emplois plus classiques.

Sandrine SANCHEZ

L'EBE garde sa spécificité, elle n'est pas dans le champ concurrentiel et a besoin de financements publics pour fonctionner. Le principe des TZC est de financer l'activité professionnelle d'une bénéficiaire au sein d'une EBE plutôt que lui verser simplement son RSA alors qu'il ne travaille pas.

Laurence BOFFET

Pensez-vous que ces dispositifs sont vraiment efficaces pour les chômeurs de longue durée ? Est-ce que ce dispositif répond à l'intégralité des besoins des chômeurs de longue durée, ou seulement à certains ?

Amélie MONTCHAIN

En 2025, nous avons accueilli 12 salariés que nous avons intégrés immédiatement. Dès le premier jour, ils ont reçu le planning et ont commencé à travailler aux côtés des anciens salariés qui leur ont transmis leurs compétences et leur ont présenté les différentes salles et

étapes de travail. Ce processus de transmission et de formation se reproduit en septembre ou décembre, lors du recrutement de 14 salariés supplémentaires.

Les nouveaux salariés suivent d'abord des formations, notamment en expression écrite, en langue française. Ils doivent apprendre à envoyer des mails au directeur ou aux crèches municipales et privées avec lesquelles Enjoué collabore et à répondre au téléphone. Une fois ces compétences acquises, ils commencent à travailler. Nous sommes tous des ambassadeurs.

Laurence BOFFET

Est-ce qu'il y a des personnes qui ont quitté Enjoué et ont trouvé du travail ailleurs ?

Amélie MONTCHAIN

Pour le moment, l'intégralité des salariés embauchés par Enjoué est restée au sein d'Enjoué, mais au sein d'Emerjean, nous avons des exemples de salariés partis travailler ailleurs.

Hafida GRAINE

Avant d'intégrer l'EBE, un salarié suit trois semaines de formation. Pendant ces trois semaines, le projet et l'entreprise lui sont présentés. Ces trois semaines agissent comme une période d'essai et de découverte. Certains candidats décident de ne pas rester au sein de l'entreprise à l'issue de ces trois semaines de formation, car ils estiment que l'entreprise ne leur convient pas ou préfèrent suivre une formation plus adaptée. Le plus important est que les chômeurs de longue durée remettent le pied à l'étrier. Notre objectif n'est pas de les garder indéfiniment au sein de notre entreprise.

Une de mes collègues de l'EBE a signé un contrat pour travailler au sein d'une Maison pour l'emploi, une autre de mes collègues a rejoint l'entreprise JST. Lorsque nous demandons à nos collègues s'ils ont l'intention de poursuivre leur carrière à l'EBE, beaucoup répondent par la négative, considérant que l'EBE n'est qu'un tremplin pour relancer leur vie professionnelle.

Lisa GAUTHIER

Cette expérience est remarquable, très adaptée à un territoire, à ses besoins et à ses habitants, mais nous en percevons aussi les limites. Ces entreprises s'adressent à un nombre limité de salariés, en raison de leurs caractéristiques spécifiques et des emplois à temps choisi qu'elles offrent. Nous nous demandions, au début de ce débat, si ce dispositif était duplicable. Il semble requérir beaucoup de moyens. Comment d'autres dispositifs peuvent-ils intervenir ?

Raphaël BALLUET, Directeur de la Régie de quartier Réussir l'insertion à Bron

Les régies de quartier sont avant tout des associations loi 1901 qui existent principalement au sein des quartiers prioritaires de la ville. Je ne sais pas s'il existe des passerelles avec les EBE, peut-être que de telles passerelles seraient envisageables si les régies de quartier et les EBE n'exerçaient pas les mêmes activités. À la régie de Bron, nous embauchons principalement des salariés via des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Lisa GAUTHIER

Qu'est-ce qui différencie une régie de quartier et un EBE ?

Raphaël BALLUET

La régie de quartier ne dépend pas d'un TZC. Il s'agit d'une association, qui fait partie d'un Comité national avec des valeurs proches de l'éducation populaire. Cette régie porte une entreprise d'insertion. Dans la famille des structures d'insertion par activité économique,

nous retrouvons les entreprises d'insertion ou encore des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui accueillent des publics plus ou moins éloignés de l'emploi.

Actuellement, il existe une certaine homogénéité du public dans la plupart des structures d'insertion, notamment dans les entreprises d'insertion et les ACI, qui accueillent essentiellement des chômeurs de longue durée rencontrant de grandes difficultés face à l'emploi, notamment linguistiques.

Ces structures d'insertion par l'activité économique proposent des prestations qui sont essentielles à l'activité d'une régie de quartier. Cette activité économique permet d'autofinancer des missions axées sur le lien social. Les régies de quartier créent du lien avec les habitants, les mobilisent et portent leurs besoins auprès des pouvoirs publics.

Lisa GAUTHIER

Le revenu généré par l'entreprise d'insertion finance d'autres actions relevant davantage de l'accompagnement social.

Raphael BALLUET

Oui, des actions de lien social et de politique de la ville. Par exemple, à la régie de quartier, de Bron, nous accueillons une antenne France Services et nous accompagnons des bénéficiaires du RSA en tant que référents de parcours. Nos missions sont transversales.

Lisa GAUTHIER

Qui travaille dans l'entreprise d'insertion ?

Raphaël BALLUET

Je ne sais pas s'il s'agit des mêmes publics que dans les EBE, mais environ 45 % des salariés de l'entreprise d'insertion sont des demandeurs d'emploi de longue durée, qui habitent à proximité. Notre vocation est de proposer des métiers près de leur lieu d'habitation et de travailler avec les habitants du quartier pour répondre aux besoins du quartier. Nos salariés suivent généralement des parcours d'insertion pouvant durer jusqu'à 24 mois, selon des conventions passées avec l'État. La grande différence avec les EBE est peut-être que le travail est un support : les accompagnements sociaux et professionnels sont absolument indissociables, nous ne sommes pas simplement une agence d'intérim.

Lisa GAUTHIER

Vous accompagnez donc aussi les salariés de l'entreprise d'insertion. Dans votre description, les salariés de l'entreprise d'insertion génèrent des revenus pour la régie de quartier, qui permettent de financer d'autres activités de lien social. Les salariés de l'entreprise d'insertion bénéficient-ils aussi de ces autres activités de lien social ?

Raphaël BALLUET

Pour être plus schématique, nous disposons de trois niveaux d'activité au niveau de la régie de quartier : une activité de lien social, une activité d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et une activité économique qui est l'entreprise d'insertion. C'est cette dernière, à travers le nettoyage et l'entretien d'espaces verts, qui génère un chiffre d'affaires permettant d'autofinancer les missions de lien social de notre pôle Médiation.

Lisa GAUTHIER

Le public qui travaille est-il le même que celui qui peut suivre des cours de français ou être accompagné dans ses démarches administratives ?

Raphaël BALLUET

Les salariés de l'entreprise d'insertion sont accompagnés dès leur accueil et leur intégration. Nos effectifs sont composés de salariés permanents qui sont également des accompagnants et de salariés en insertion. Nous essayons de créer une cohésion, car nous sommes tous dans la même entreprise, quel que soit notre statut. Notre équipe compte environ 35 salariés en CDDI et 6 à 7 salariés aux fonctions Support (encadrants techniques, chefs d'équipe, conseillers en insertion professionnelle, personnel administratif, etc.).

Lisa GAUTHIER

Des personnes peuvent-elles venir à la régie de quartier pour bénéficier d'un accompagnement social sans être salariées ?

Raphaël BALLUET

Non, pas exactement.

Lisa GAUTHIER

Quelles sont les activités de lien social que vous menez ?

Raphaël BALLUET

Nous gérons par exemple des jardins partagés en pied d'immeuble, où nous travaillons avec les habitants, ce qui nous permet de favoriser leur mobilisation. Nous utilisons aussi ces jardins comme supports pédagogiques pour sensibiliser les écoliers à la transition écologique et solidaire, notamment en enseignant les techniques de compostage. Pour ce qui est des salariés en CDDI, ce sont vraiment des salariés que nous recrutons.

Hafida GRAINE

Est-ce que vos salariés peuvent évoluer en CDI ?

Raphaël BALLUET

Ces cas se présentent parfois. Il s'agit alors de très belles réussites. L'idée est que nos collègues montent en compétences et en responsabilité. Le parcours d'insertion comprend de nombreuses formations. Nous travaillons d'abord sur la définition du projet professionnel, puis sur sa mise en œuvre pendant 24 mois. Durant cette période, environ 60 % des salariés suivent une formation d'apprentissage du français. Nous leur permettons aussi de rêver leur projet professionnel. Nous proposons des activités de nettoyage et d'entretien d'espaces verts, qui ne sont pas toujours attractives pour tous. Certains ont d'autres compétences et aspirent à d'autres métiers. Nous essayons de leur apporter les formations importantes pour qu'ils puissent évoluer.

Nicolas FERRAUD

L'accompagnement personnalisé est essentiel. La question de savoir s'il est préférable de se loger avant de chercher un emploi, ou à l'inverse, de trouver un emploi avant de chercher un logement est prégnante. Des expériences montrent qu'une personne sans domicile fixe depuis plusieurs années trouve plus aisément un emploi, lorsqu'elle parvient à se loger et à reprendre confiance en elle.

La question de la proximité est aussi essentielle. Personnellement, je n'ai jamais rencontré de problème de chômage de plus que quelques mois et j'ai toujours aspiré à travailler à 45 minutes de trajet maximum de mon domicile. N'importe qui devrait pouvoir avoir ces mêmes aspirations sans devoir faire une heure et demie de trajet pour se rendre sur son lieu de travail.

Lisa GAUTHIER

Les emplois en EBE ou en régie de quartier répondent aux besoins des habitants du territoire. Ils permettent aussi les difficultés de mobilité qui sont parfois un frein à l'emploi. Toutefois, je me permets une question impertinente en cette fin de débat . Se cantonner à son quartier pour travailler n'est-il pas un inconvénient ? Que pouvons-nous dire sur le sujet de l'enclavement ?

Stéphane COLLACCIANI

Certains freins à l'accès à l'emploi se construisent au cours du jeune âge, il est nécessaire d'apprendre aux jeunes à sortir de leur quartier. Les quartiers sont à la fois des maisons et des pièges.

Sandrine SANCHEZ

La métropole de Lyon est un territoire d'opportunités pour la formation et l'emploi gigantesque. Pourquoi les habitants des quartiers prioritaires de la ville n'auraient-ils pas des portes ouvertes sur tous ces ailleurs ? Nous nous battons pour que le regard porté sur ces habitants change : ils sont capables et peuvent avoir accès à toutes les opportunités qu'une Métropole comme la Métropole de Lyon offre. Nous devons leur faire confiance et leur permettre de prendre les transports en commun et d'avoir accès à l'ensemble du territoire. Nous devons activer l'intégralité des leviers permettant de multiplier les possibilités s'offrant aux habitants des différents quartiers de la Métropole, même si ces leviers s'articulent de façon complexe.

Laurence BOFFET

Ces dernières années, les règles s'imposant aux demandeurs d'emploi se sont multipliées et leur contrôle social s'est intensifié. Le parcours en entreprise d'insertion est par exemple désormais limité à 24 mois. Pourtant les entreprises d'insertion et les EBE produisent de la richesse économique et humaine. Nous sommes aujourd'hui dans une société de défiance plutôt que de confiance. Il faudrait donner plus de liberté aux demandeurs d'emploi et les laisser utiliser leur RSA comme bon leur semble. De cette façon, les acteurs publics auraient aussi plus de liberté pour les accompagner.

Mon père était éducateur spécialisé dans les années 1970 à Dijon. Un des jeunes les plus durs dont il s'est occupé, qui venait d'une famille très violente et qui lui-même a pu être violent, a fondé une entreprise d'insertion devenue numéro un mondial dans son domaine. Cette entreprise accueillait des salariés issus de parcours d'insertion et des salariés issus de parcours plus classiques.

Raphaël BALLUET

Je rejoins le constat d'une vraie évolution du contexte socio-économique et des publics accompagnés. La limitation de l'accueil en entreprise d'insertion à 24 mois est critiquable. Ces 24 mois sont insuffisants pour certains bénéficiaires.

Il est important de travailler à la réassurance de nos publics. La confiance en soi et l'estime de soi sont essentielles pour construire leur projet professionnel. Cette réassurance permet aussi parfois aux bénéficiaires de quitter leurs quartiers, car, par exemple à Bron, que ce soit à Terrailon ou à Parilly, il n'existe pas d'entreprises au sein desquelles travailler. L'emploi se trouve à l'extérieur de la commune.

Laurence BOFFET

Notons tout de même, que nous avons la chance d'habiter au sein d'un territoire où existent des emplois d'échelons et de qualifications variés, dans des secteurs très divers (industrie, services, secteur culturel, secteur écologique, etc.).

3) *Débat 3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi*

Olivier MERELLE

Les membres du groupe de travail du CDD ont énormément travaillé. Ils vont commencer par nous faire part de leurs constats et réflexions. Vous pourrez compléter leurs propos et y réagir. L'échange sera aussi certainement intéressant avec les représentants des acteurs de l'insertion et les bénéficiaires venus témoigner présents dans la salle. Il est important que nous échangions de façon fluide et que la parole circule.

Un tour de table de présentation des participants au débat est effectué. À main levée, s'identifient successivement les habitants, les ayants droit des dispositifs d'insertion, les représentants des entreprises, les représentants des structures d'insertion et les représentants des institutions.

a) Rapport d'étonnement des membres du groupe de travail

Henri JACOT

Avec Roger GUIR, nous souhaitons vous faire part de trois constats que nous avons dressés et de questionnements associés.

Tout d'abord, nous avons noté l'extrême diversité des acteurs et des opérateurs, dont la typologie est en partie représentée au sein de cette salle. Les associations et les structures d'accompagnement et d'insertion interviennent chacune selon des modalités très différenciées. Nous l'avons observé lors de notre deuxième rencontre territoriale, lorsque nous nous sommes rendus à l'AFPA. Certaines structures assurent le repérage des chômeurs de longue durée, d'autres l'orientation et le diagnostic, et d'autres encore l'accompagnement, jusqu'à l'embauche au sein d'une entreprise. Sur ce point, la première question qui se pose est de savoir quelle coopération mettre en place à l'échelle de la Métropole, entre tous ces acteurs, pour la plus grande efficacité de leur action et surtout pour leur plus grande accessibilité pour les chômeurs de longue durée.

Ensuite, la diversité des acteurs correspond aussi à une grande diversité des bénéficiaires, et ayants droit. Nous avons évoqué en introduction de l'Assemblée la tension existant entre une approche très personnalisée de l'accompagnement et une approche plus standardisée. Nous nous demanderons, dans le cadre de ce débat, comment faire face à l'hétérogénéité des publics, en valorisant et en respectant les situations individuelles, mais en identifiant également des caractéristiques communes (âge, genre, handicap, etc.). Ne doit-on pas mener, au-delà des interventions au cas par cas qui sont déjà menées, des actions d'ampleur, à destination de publics différenciés ?

Enfin, nous avons aussi constaté l'importante diversité des territoires. La proximité territoriale est importante pour les différents acteurs de l'insertion (service public de l'emploi, les missions locales, et les personnels de la métropole comme les conseillers liaison entreprise-emploi ou les coordinateurs emploi et insertion), comme pour les publics concernés. Les acteurs de terrain ont exprimé le besoin de financements moins morcelés, moins dépendant d'appels d'offres disparates provenant de différentes autorités (région, métropole, État). Ils aspirent à une contractualisation pluriannuelle. Ainsi, nous pourrions aussi nous demander. Ainsi, nous pourrions nous demander quelles serait la forme de coordination la plus efficace entre le niveau métropolitain et les territoires, tant sur le plan opérationnel que financier ?

b) Témoignages

Olivier MERELLE

Avant d'aborder les aspects techniques, je voudrais donner la parole aux usagers confrontés à ce système complexe. Madame DJEFFAL, pourriez-vous partager votre expérience avec nous ?

Madame DJEFFAL

Mon parcours a connu des hauts et des bas. Le RSA a changé ma vie. Mon conseiller m'a beaucoup aidée, car avant, je ne savais ni lire, ni écrire, ni parler. Je craignais de travailler. Je résidais dans un foyer à Saint-Priest après avoir fui une situation de violences conjugales. Mon mari est décédé et ma belle-mère ne me laissait pas sortir ni travailler. J'ai 49 ans. Grâce à cette aide, j'ai pu m'en sortir.

J'ai besoin de travailler. Pour pouvoir disposer d'argent jusqu'à la fin du mois, je prépare et je vends des gâteaux. Au sein de mon foyer, de nombreuses femmes avec des enfants ne parviennent pas à finir le mois. Je cuisine pour elles pour qu'elles ne gaspillent pas leur argent. J'aimerais ouvrir une petite boutique pour vendre des gâteaux à prix abordable pour les personnes qui disposent de peu de moyens.

Olivier MERELLE

Au cours de votre parcours, comment avez-vous réussi à vous repérer et solliciter les aides nécessaires ?

Madame DJEFFAL

France Travail m'a menée à Elantiel, qui m'a été d'une grande aide.

Anaïs DANAND-RENARD

Madame DJEFFAL nous a découvert lors de Rencontres Information et orientation (RIO). Lors des RIO, un temps de rencontre est organisé pour présenter le dispositif du RSA. Plusieurs types d'accompagnement des bénéficiaires peuvent être envisagés, mais, lors de ces rencontres, les conseillers tâchent de les orienter au mieux, pour qu'ils bénéficient ensuite d'un suivi régulier avec un même interlocuteur.

Madame DJEFFAL

J'ai bénéficié d'un suivi très régulier. Je suis en formation à Vénissieux, je prends des cours de français. Cet accompagnement a changé ma vie.

Une intervenante

Où avez-vous trouvé les informations sur France Travail ? Est-ce au sein de votre foyer qu'il vous a été conseillé de vous rendre à France Travail ?

Madame DJEFFAL

La première fois, j'ai effectué des recherches de moi-même. Je n'étais pas uniquement intéressée par l'aide financière que France Travail pouvait m'apporter, je souhaitais surtout trouver une solution pour obtenir mon indépendance vis-à-vis de ma belle-famille.

Anaïs DANAND-RENARD

Madame DJEFFAL a effectué elle-même la demande le RSA et cette demande a initié son accompagnement.

c) Débat**Emeline BAUME**

Sauf erreur de ma part, il est possible d'effectuer une demande de RSA en mairie ou au sein d'une Maison de la Métropole. Ce qui compte, c'est l'accueil inconditionnel, disposer de lieux de proximité où il est possible d'exprimer sa volonté de travailler ou d'obtenir un revenu. Le nœud du problème est de garantir cet accueil inconditionnel en proximité. Un tel accueil nécessite des lieux physiques avec des conseillers disponibles et à l'écoute. En tant qu'habitante de Lyon, j'ai le sentiment que le service public inconditionnel n'existe plus : pour

échanger avec interlocuteur en mairie, nous dépendons d'horaires contraints, de tickets d'attente ; certains habitants peuvent aussi être confrontés à la barrière de la langue. Plutôt que d'engager des démarches d' « aller vers », nous devrions garantir des lieux d'accueil véritablement inconditionnels. Cependant, la mise en place de tels lieux est coûteuse.

Olivier MERELLE

Au cours de ce premier temps de débat, nous allons pointer ce qui est important pour aider à la coordination et au financement des dispositifs d'insertion. La première idée évoquée concerne les lieux d'accueil. Est-ce que cette idée est partagée ?

Une intervenante

Les lieux de proximité inconditionnels sont très importants, mais sur le terrain, nous constatons que les éventuels bénéficiaires n'osent pas forcément se rendre au sein de ces lieux, y compris lorsqu'il s'agit de maisons de services. Ainsi, « l'aller vers » reste essentiel. Au sein des TZC, des lieux de rendez-vous réguliers existent, mais la majorité du travail est réalisée par des médiateurs et conseillers allant à la rencontre des habitants. Les dispositifs sont connus sous forme du bouche-à-oreille. L' « aller-vers » et l'existence de lieux d'accueil inconditionnels sont deux approches complémentaires.

Emeline BAUME

Est-ce une question de défiance et de confiance ? Est-ce que « l'aller vers » favorise davantage le lien de confiance que les lieux publics établis ?

Une intervenante

Au sein des TZC, où j'ai travaillé, la posture des intervenants sur le terrain est décisive ; elle représente 60 % du travail. Les intervenants qui vont à la rencontre des gens se considèrent à même hauteur que ceux qu'ils rencontrent.

Une intervenante

Les lieux d'accueil inconditionnel ont existé, mais ils disparaissent progressivement avec l'informatisation et les contraintes d'accès. Même dans les mairies, il faut prendre rendez-vous ou prendre un ticket pour pouvoir poser une question. Face à cette nouvelle organisation de l'accueil en mairie, les habitants se sentent plus légitimes à interroger d'autres interlocuteurs : animateurs de cantine, associations, enseignants, etc. Il existe un sentiment d'illégitimité face aux structures institutionnalisées.

Anaïs DANAND-RENARD

L'idée du point d'accueil inconditionnel est excellente, même s'il est difficile pour un professionnel d'être capable de renseigner les habitants sur tous les domaines du champ social.

Les normes subies par les bénéficiaires des dispositifs d'insertion sont aussi un frein à leur insertion. L'obligation de *reporting* pèse sur les bénéficiaires. Lors du Printemps des solidarités, un sociologue avait souligné que les bénéficiaires peinaient à exprimer certains éléments de leur parcours dans un environnement trop institutionnel et se sentent plus à l'aise dans des environnements informels. Une dichotomie existe entre l'accompagnement et le contrôle : il est demandé aux bénéficiaires de justifier de leur situation chaque mois, sans qu'ils soient forcément accompagnés dans la réalisation de leurs projets.

Un salarié d'une régie de quartier (Parilly)

À Parilly, au sein de la régie de quartier, nous avons une activité d'accès au droit, avec des médiateurs qui ont répondu aux demandes des habitants pendant une quinzaine d'années. Nous étions labellisés France Services. Certes, des améliorations étaient certainement possibles, mais les médiateurs accompagnaient plus de 9 000 actes d'accès aux droits par

an, sur ce territoire de 3 000 habitants. La méthode qui fonctionnait le mieux était le bouche-à-oreille : quand un habitant obtenait une réponse, d'autres l'apprenaient et venaient aussi solliciter l'aide des médiateurs. Il est important d'apporter des réponses en proximité.

Un intervenant

Je suis un simple citoyen retraité. Au cours de ma vie professionnelle, j'ai pu embaucher des salariés issus de parcours et je peux témoigner de la difficulté de ces embauches. Au sein d'une entreprise, le temps est la valeur la plus importante et il est très complexe de trouver une structure d'aide pour embaucher un salarié issu d'un parcours d'insertion. Il m'a été indiqué à plusieurs reprises lorsque je souhaitais former et recruter un salarié issu de l'insertion que son parcours de formation ne pouvait commencer que six mois plus tard ; or, mon besoin était généralement immédiat.

Le processus est compliqué à cause du trop grand nombre de structures. Les chefs d'entreprise ne savent pas auprès de qui formuler leur besoin. De l'autre côté, les demandeurs d'emploi se demandent aussi comment procéder pour améliorer leur situation. Deux acteurs doivent se rencontrer et, entre eux, de nombreux intermédiaires existent. Il serait souhaitable d'améliorer la lisibilité des dispositifs, avoir un point d'entrée clair où l'entrepreneur puisse se diriger directement.

Finalement, la technique qui fonctionnait le mieux était celle des rencontres fortuites. J'identifiais un candidat issu d'un parcours d'insertion, puis je cherchais la structure et l'accompagnement appropriés.

Existe-t-il réellement des lieux appelés « lieux d'accueil inconditionnels » ?

Une intervenante

Ils ne sont généralement pas nommés ainsi.

Emeline BAUME

Normalement, en cas de difficulté, un habitant se présente la mairie et expose son problème. L'agent d'accueil de la mairie est censé pouvoir l'orienter vers un accompagnement adapté.

Un intervenant

Les jeunes que je connais ne se rendent pas à la mairie.

Une intervenante

Ils se rendent peut-être plus volontiers dans un centre social.

Un intervenant

La compagne de mon fils a rencontré des difficultés. Elle était caissière dans un supermarché, mais, à cause de problèmes de dos, elle a été mutée dans un service de back-office. Elle a alors commencé à se qualifier.

J'ai oublié de préciser qu'elle est âgée de plus de 50 ans ; or, les seniors sont fragilisés sur le marché de l'emploi.

Au back-office, elle a commencé à se familiariser avec un nouveau métier, à utiliser les logiciels de bureautique, etc., mais, récemment, comme au sein de nombreuses enseignes de supermarchés, ce service a été supprimé. Elle a été la dernière licenciée, car elle bénéficiait d'une RQTH. Elle s'est alors tournée vers France Travail où elle a été bien accueillie. Le conseiller lui a fait passer des tests qui ont révélé un potentiel intellectuel supérieur à ce qui était nécessaire dans son emploi précédent. Il lui a alors été conseillé de suivre une formation d'un an à un logiciel de gestion, lui promettant un emploi ensuite. Mais elle s'est retrouvée en concurrence avec des collègues de formation plus jeunes et agiles qu'elle.

À la fin de sa formation, qu'elle a réussie, elle a trouvé un stage dans une entreprise. Après quelques semaines, elle s'est rendu compte que l'ambiance ne lui convenait pas. Un accident familial l'a obligée à interrompre son stage, et elle n'a pas voulu y retourner. Par chance, elle a fini par trouver un emploi d'intérim comme assistante de direction, remplaçant quelqu'un en arrêt pour longue maladie.

La leçon que j'en tire est qu'il faut faire attention aux actifs âgés de plus de 50 ans. Deuxièmement, l'orientation est importante. Elle ne doit pas être effectuée uniquement en fonction des compétences, mais aussi en fonction l'adéquation entre la personnalité et le type d'entreprise. Ma belle-fille a passé un an en formation pour rien, et cette formation était financée par des fonds publics.

Florence SANFILIPPO

Nous accompagnons à la fois les demandeurs d'emploi et les entreprises. Nous ne nous portons garants ni pour les demandeurs d'emploi ni pour les entreprises. Nous ne connaissons du parcours professionnel des demandeurs d'emploi que ce qu'ils veulent bien nous déclarer, car nous n'effectuons pas de contrôle de références. Pour l'employeur, le constat est le même. Quand un employeur nous dit qu'il souhaite recruter ou accueillir un stagiaire, nous n'avons pas de vision sur la santé financière de l'entreprise ni sur sa réputation comme employeur.

Un intervenant

Quand le stage a été proposé à ma belle-fille, nous avons surestimé sa capacité à s'adapter à l'entreprise.

Olivier MERELLE

Je retiens de cet échange l'importance du projet professionnel. Comment un projet professionnel se construit-il ?

Vincent BELEY

Il existe des lieux d'accueil en matière d'emploi au sein de la Métropole. La question est : sont-ils suffisamment nombreux ? L'agent d'accueil dispose-t-il d'une expertise suffisante ? Il est difficile de connaître l'ensemble des dispositifs d'emploi, d'insertion et de formation qui changent constamment de nom. Nous disposons rarement de personnels suffisamment formés à ces postes. Il faudrait peut-être que nous travaillions sur ce point.

Une autre question qui se pose est celle de savoir si ces lieux sont lisibles pour les citoyens. Je ne pense pas qu'ils le soient, d'une commune à l'autre, le nom de ces lieux peut varier

Nous pouvons aussi nous demander si ces lieux sont accessibles. Nous menons une expérimentation au sein du centre commercial de la Part-Dieu, qui s'appelle l'Atelier de l'Emploi. Ce lieu est situé en face du Primark, il est ouvert en semaine et le samedi. Il s'agit d'un local de petite taille au sein duquel un conseiller a la capacité de donner un premier niveau de renseignement aux citoyens qui l'interrogent. L'expertise de l'agent est certainement insuffisante par rapport à la demande, mais ce manque d'expertise est de la responsabilité de l'Employeur, et non de l'agent.

Il existe ainsi, tout de même des lieux d'accueil inconditionnels, sur le territoire de la Métropole, mais ils ne sont pas suffisamment visibles par tous les citoyens.

Cécile VILLEMAGNE

Récemment, une mairie refaisait son accueil. Les équipes se sont demandé si elles devaient maintenir un accueil unique pour toutes les formalités, qu'elles relèvent de question d'état civil ou de questions des prérogatives du centre communal d'action sociale (CCAS). Séparer ces deux accueils pouvait être stigmatisant et ne pas les séparer pouvait amoindrir la lisibilité des dispositifs existants.

Une intervenante

Il n'est pas possible de demander à un agent d'accueil de connaître l'intégralité des dispositifs existants sur l'ensemble des sujets. Les dispositifs évoluent constamment. L'important est plutôt l'échange qui suit : l'agent d'accueil peut prendre note de la situation du bénéficiaire qui se présente et se coordonner avec le reste des acteurs de la structure pour orienter au mieux le bénéficiaire.

Anaïs DANAND-RENARD

Des améliorations pourraient aussi être apportées au niveau de la coordination externe de la Métropole. La première fois que nous nous sommes rencontrés, je découvrais complètement ce milieu. Je devais faire ma demande de subvention pour le RSA sans connaître le nombre d'opérateurs qui en bénéficiaient ni les montants que je pouvais obtenir. Si les acteurs d'insertion disposaient d'une vision claire du budget global qu'offre la Métropole en matière d'insertion et de sa répartition, nous pourrions nous organiser plus efficacement.

Aujourd'hui, vous nous demandez parfois de travailler en concertation, mais nous travaillerions peut-être plus naturellement en concertation si nous connaissions mieux les autres acteurs d'insertion. Nous pourrions collaborer plus directement, sans intermédiaires. Nous pourrions mutualiser nos dispositifs de FLE ou encore le recours aux Conseillers locaux pour l'emploi (CLPE), à propos desquels il nous a été indiqué récemment que les moyens disponibles n'augmenteraient pas.

Olivier MERELLE7

En ayant cette vision globale, en tant qu'acteurs, vous pourriez mieux vous organiser ensemble.

Anaïs DANAND-RENARD

Actuellement, les acteurs de l'insertion sont parfois mis en concurrence les uns avec les autres. De plus, les structures perdent parfois du temps à effectuer des démarches déjà menées par d'autres structures, qui pourraient partager leur expérience. Nous éviterions ainsi d'effectuer des démarches de subvention vaines, déjà effectuées par d'autres structures, et, par là même occasion, nous éviterions de solliciter les services de la Métropole inutilement.

Christophe LAFOUX

Les dispositifs manquent effectivement de lisibilité. Les politiques que nous évoquons datent du chômage de masse des années 1980. Les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'insertion se sont constitués à cette époque. Certains dispositifs ont été simplifiés et mieux organisés depuis, mais nous héritons d'un système complexe composé d'une diversité d'acteurs et de dispositifs, créés pour répondre aux besoins de publics variés. Cette grande diversité est aussi une grande richesse.

La simplification doit être pensée pour les bénéficiaires comme pour les entreprises. Cependant, nous devons toujours faire face à une certaine complexité, étant donnée la variété des profils des bénéficiaires des dispositifs d'insertion. Nous observons par exemple une explosion de l'auto-entrepreneuriat. Certes, il est important d'éviter de réinventer constamment l'intégralité des dispositifs pour proposer des accompagnements « sur-mesure », mais nous ne pouvons pas non plus non plus standardiser l'intégralité des accompagnements.

Un intervenant

En tant qu'ancien chef d'entreprise, j'ai simplement constaté d'importantes déperditions d'énergie dans le système. Nous pouvons améliorer le rendement du système.

Roger GUIR

Si nous ne résolvons pas les enjeux de coordination des actions, nos efforts resteront vains. Prenons l'exemple du point d'accueil Europe qui existe depuis 35 à 40 ans ; qui l'utilise réellement ? Il est su que s'y rendre ne permet pas d'être renseignée sur les procédures d'offres. Une organisation plus efficace et davantage de coordination ne nécessiteraient pas nécessairement que les conseillers maîtrisent tous les sujets, mais qu'ils sachent comment procéder sur des points précis.

Un salarié d'une régie de quartier (Parilly)

La Métropole joue un rôle extrêmement important comme donneuse d'ordre et Employeur. Face aux 40 000 bénéficiaires du RSA, dont 50 % n'ont pas travaillé depuis plus de cinq ans, la commande publique peut jouer un rôle décisif. La Métropole pilote trois offices HLM considérables et le Sytral. Les efforts effectués en matière d'insertion, dans la commande publique, pourraient être accentués.

Olivier MERELLE

Vous évoquez les clauses sociales ou clauses d'insertion des marchés publics.

Emeline BAUME

Des évaluations récentes montrent qu'un progrès est réalisé en la matière. Il reste simplement une question d'appropriation par certaines entreprises.

Un salarié d'une régie de quartier (Parilly)

Les possibilités contractuelles doivent être exploitées à leur maximum. Les appels d'offres doivent être allongés, afin que les entreprises et les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) puissent y répondre.

Emeline BAUME

La puissance publique n'est pas omnipotente. Dans le fonctionnement actuel de l'économie mondiale, européenne et française, ce sont les entreprises qui créent des emplois. La question qui se pose est de savoir comment la puissance publique accompagne leur volonté d'inclusion. Notre action reste peut-être insuffisante, mais comme nous l'indiquions en début d'Assemblée, il est souvent plus aisé de trouver un travail via le bouche-à-oreille, au sein de son quartier, que via des dispositifs spécifiques.

Un intervenant

Retraité depuis 7-8 ans, je constate que les dynamiques n'ont pas évolué depuis la fin de ma carrière.

Emeline BAUME

Le gouvernement a imposé la loi Plein emploi pour disposer de remontées d'informations nationales, car il y a un besoin de relégitimer ses actions aux yeux des Français. Nous ne parvenons pas à nous sortir des écueils du mille-feuille administratif français.

Anaïs DANAND-RENARD

Nous rejoignons le questionnement initial de savoir si les actions doivent être menées à l'échelle microscopique ou à l'échelle macroscopique. Par exemple, les chargés de liaison entreprise-emploi (CLEE) évoluent chacun sur un territoire et dans un champ d'activité spécifique. Ils suivent chacun près de 80 entreprises.

Une intervenante

Dans le cadre du projet Défi numérique, la tâche des conseillers est encore plus complexe. Ils doivent se mettre en lien avec 50 demandeurs d'emploi.

Un intervenant

Je suis agréablement surpris que vous, Madame BAUME, élue, vous assistiez à cette réunion, à 20h. Vous ne semblez pas déconnectée des réalités des habitants de la Métropole. Nous avons espoir que nos échanges seront utiles et remontés aux décideurs publics.

Emeline BAUME

Vous pourrez vous exprimer en Conseil métropolitain le 23 juin sur les aspects évoqués ce soir.

Henri JACOT

Nos échanges confortent et consolident les constats déjà dressés en groupe de travail. Je considère cependant que nous n'avons pas assez évoqué la formation, même si elle n'est pas de la compétence de la Métropole.

Florence SANFILIPPO

Elle n'est pas non plus de la compétence de France Travail. Les représentants du Conseil régional sont absents ce soir.

J'entends vos propos au sujet du mille-feuille administratif français. N'oublions pas que nous évoquons ce soir les bénéficiaires du RSA très éloigné de l'emploi, mais que nous accompagnons aussi des bénéficiaires d'allocations spécifiques de solidarité et qui n'ont pas accès aux mêmes accompagnements. France Travail doit composer avec une multiplicité de financeurs : fonds privés, fonds européens, nationaux, régionaux, départementaux, métropolitains, etc. Nous devons rendre des comptes à tous ces financeurs. Les appels d'offres de la Métropole sont d'ailleurs très différents des autres.

Aujourd'hui s'ajoute la difficulté de coordonner la formation, qui est une prérogative du Conseil Régional. En Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil régional a délégué à France Travail une partie de la mise en œuvre des actions de formation. Le budget propre à France Travail pour la formation est en baisse tout comme celui délégué par le Conseil Régional. Nous recentrons donc nos actions de formation sur l'insertion et le retour à l'emploi. Pour répondre aux problématiques du territoire, notamment sur les formations FLE, nous développons des formations FLE à visée purement professionnelle.

Effectivement, la nécessité de se coordonner avec les autres acteurs du territoire nous complique aussi la tâche.

Emeline BAUME

Nous avons récemment tenté de questionner le Conseil régional sur ces sujets, mais nous n'avons pas obtenu de réponses.

Florence SANFILIPPO

Les représentants du Conseil régional ne sont pas non plus présents en Comités locaux.

Olivier MERELLE

Nous évoquons le rôle des institutions et de la Métropole, auquel le groupe de travail tient particulièrement.

Emeline BAUME

L'insertion est une compétence départementale. Nous essayons de cartographier les différentes formes de précarité, afin de cibler les actions pour lesquelles nous mobilisons de l'argent public. Nous nous demandons s'il est nécessaire de travailler à un rattrapage social, en faveur des familles monoparentales ou des demandeurs d'emploi de plus de 55 ans, ou des jeunes, etc.

Olivier MERELLE

Vous définissez des priorités, sur la base d'un diagnostic des besoins.

Une intervenante

Concernant le financement, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) a initié cette année un dispositif intéressant appelé « orientation, mobilisation et repérage », déployé sur le territoire de la Métropole. Il s'agit d'un financement à 100 % sur trois ans, qui offre une stabilité précieuse et évite de devoir avec des financements fragmentés.

Dans la coordination des financements, certaines structures sont financées à 100 % pour trois ans pour mener des actions à destination des plus de 55 ans, d'autres pour accompagner des familles monoparentales, par exemple.

Olivier MERELLE

Sont-ce des appels d'offres ?

Florence SANFILIPPO

Ce sont des appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Une intervenante

Il est important de financer des actions ciblant des publics spécifiques (seniors, jeunes, etc.), mais il est tout aussi essentiel que les entreprises soient formées et sensibilisées au recrutement de ces publics : seniors, jeunes, chômeurs de longue durée, non-francophones, etc. L'effort doit être fourni dans les deux sens.

Florence SANFILIPPO

Lorsque nous finançons des actions à destination des seniors, nous devons veiller à ce que les travailleurs de 25 à 49 ans ne se retrouvent pas en difficulté à cause du dispositif que nous mettons en place. Une femme monoparentale de 30 ans est tout aussi prioritaire qu'un senior. Il faut éviter de créer d'autres catégories défavorisées en privilégiant certains publics. Les typologies évoluent très rapidement, et la crise sanitaire a remis beaucoup de choses en question. Nous devons être vigilants sur ce point. À trop segmenter, nous risquons de fracturer.

Henri JACOT

Le type d'échanges que nous venons d'avoir, hors institution, a toute son utilité. Il en manque.

IV) Synthèse collective**Olivier MERELLE**

Nous allons passer à un temps de restitution collective. Nous comptons sur votre bienveillance, car nous nous contenterons, ici, de résumer les échanges que nous avons

menés autour des trois sujets de débat, mais vous aurez également accès dans les jours à venir à un compte rendu écrit exhaustif de vos échanges.

1) Restitution du débat n°1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi

Marieke VERBRUGGHE

Nous avons évoqué différents freins : la langue, l'âge, la mobilité, l'accès au logement, la mentalité des employeurs, la formation, la difficulté de retourner au travail lorsque nous avons été chômeurs de longue durée et le manque de moyens des acteurs de l'insertion. Nous avons aussi noté le manque d'emploi dans certains domaines.

Nous avons beaucoup échangé à propos des chefs d'entreprise et des entreprises, sur la manière de les sensibiliser au recrutement de salariés issus de parcours d'insertion et sur la manière de les accompagner dans ces recrutements. Nous avons évoqué des solutions de traducteurs automatiques sur les téléphones portables qui pourraient favoriser l'emploi de salariés non francophones. Nous avons aussi mentionné la nécessité de mettre plus en lien les entreprises des métiers en tension et les demandeurs d'emploi. La Métropole met déjà en place déjà certaines de ces actions, mais elles pourraient être renforcées.

Nous avons aussi évoqué la formation en prison pour les adultes. Il a été suggéré de développer les formations en prison, à des métiers en tension, notamment. Cette démarche nécessitait également d'acculturer les entreprises.

Il serait intéressant que des bénéficiaires de parcours d'insertion siègent au sein des Comités locaux d'emploi. Plus largement, davantage de lien doit être créé entre tous les partenaires de l'insertion (France Travail, la Métropole, la CAF, etc.).

Bernard

Je n'apprécie pas que nous mettions en cause la mentalité des entreprises. Nous demandons aux entreprises de fournir des efforts pour participer à l'insertion des chômeurs de longue durée. Il est péjoratif de suggérer que les entreprises qui s'intéressent à ces démarches doivent changer de mentalité.

2) Restitution du débat n°2 : faciliter l'accès à l'emploi partout

Lisa GAUTHIER

Nous avons pu entendre le témoignage de salariées habitant en TZC. La question était de savoir quelles étaient les caractéristiques de ce dispositif, s'il fonctionnait, en quoi il fonctionnait, quels étaient ses avantages et les inconvénients. Nous avons aussi évoqué d'autres dispositifs propres aux quartiers prioritaires de la ville.

Nous avons évoqué l'importance de l'information disponible à propos de ces dispositifs et les efforts effectués par les acteurs de terrain pour transmettre cette information aux chômeurs de longue durée. Des médiateurs interviennent en pieds d'immeuble. Le bouche-à-oreille est également essentiel pour faire connaître ces dispositifs.

L'importance dans ces dispositifs, de la formation et de l'entraide au sein de l'entreprise, a également été mentionnée. De nombreuses questions ont été posées sur la durée au cours de laquelle les salariés restent au sein d'une EBE, où ils sont salariés en CDI, à temps choisi. Nous nous sommes demandé si ces EBE étaient un tremplin pour retrouver un emploi plus classique dans une autre entreprise, ou s'il était aussi possible d'y rester à long terme. La majorité des bénéficiaires ont tendance à rester salariés au sein des EBE.

Nous avons aussi noté le rôle d'ambassadeur des bénéficiaires des dispositifs TZC. Les salariés des EBE tâchent de présenter le dispositif à d'autres chômeurs de longue durée.

Nous avons aussi noté que l'accompagnement des bénéficiaires des dispositifs de l'insertion dans les quartiers politiques de la ville ne se limitait pas à l'emploi. Il est global. Ils peuvent avoir besoin d'une formation ou pour effectuer des démarches administratives.

Nous avons souligné que ces dispositifs d'insertion des quartiers prioritaires de la ville, qui répondent à des besoins locaux, et permettent aux habitants de travailler sans subir de freins tels que la mobilité, pouvaient aussi retenir les habitants au sein de leur quartier. Les quartiers sont une maison, mais aussi un siège. Nous nous sommes donc demandé s'il ne serait pas souhaitable que ces dispositifs aident aussi les demandeurs d'emploi à sortir de leurs quartiers. Un travail est effectué par les différents professionnels des équipes des quartiers politiques de la ville et par les associations pour développer la confiance en soi des chômeurs de longue durée. Il s'agit de les convaincre que ce n'est pas parce qu'ils sont habitants d'un quartier populaire, qu'ils ne disposent d'aucune compétence et qu'ils ne peuvent pas aller travailler hors de leur quartier.

Enfin, nous avons relevé la grande complexité de certains parcours d'insertion, qui est accrue par un renforcement des règles et contraintes qui s'imposent aux bénéficiaires des parcours d'insertion. Certains participants ont déploré l'accroissement du contrôle social des bénéficiaires. La collectivité devrait ainsi apprendre à faire confiance aux bénéficiaires et simplifier les processus d'insertion.

Un intervenant

Le TZC n'est pas un dispositif, mais un processus qui se construit différemment d'un territoire à l'autre. Je joue sur les mots, mais ils ont du sens dans la dynamique d'un territoire.

3) Restitution du débat n°3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi

Olivier MERELLE

Le troisième groupe a abordé les questions de coordination et de financement. Les témoignages que nous avons entendus étaient intéressants, pour faire évoluer nos regards. Nous avons insisté sur le point de vue des bénéficiaires, en nous posant notamment la question de l'entrée dans le parcours d'insertion comme étape fondamentale. À ce propos, nous avons noté la nécessité de lieux d'accueil inconditionnels pour recevoir les chômeurs de longue durée, en proximité, de manière à pouvoir les orienter vers le bon parcours d'accompagnement. Nous avons toutefois concédé que ces lieux d'accueil inconditionnels étaient complémentaires de démarches d'allers-vers qui peuvent être portées au sein des territoires.

Même si les lieux d'accueil inconditionnels semblent disparaître progressivement, nous notons aussi qu'ils se réinventent, malgré les difficultés. L'ouverture de lieux d'accueil sur des horaires élargis semble être une condition importante d'accueil des publics. Nous nous sommes demandé s'il était préférable que ces lieux soient spécifiques ou attenants à d'autres services tels que l'accueil généraliste d'une mairie. Avec ce questionnement, un autre questionnement est né : celui de savoir si les conseillers recevant les publics éloignés de l'emploi devaient être spécialistes de tous les sujets du champ social ou s'ils devaient simplement être capables d'orienter au mieux les bénéficiaires, vers les bons interlocuteurs. À travers ces interrogations, la confiance entre les bénéficiaires et l'institution est en jeu.

Comme le deuxième groupe, nous avons noté que lorsqu'il était trop demandé aux bénéficiaires de rendre des comptes sur leur accompagnement, la confiance envers l'institution pouvait être fragilisée. Certains bénéficiaires se sentent plus légitimes à verbaliser leurs difficultés au sein de structures collectives moins formelles que les lieux institutionnels. Ils sont ensuite orientés par différents interlocuteurs vers des accompagnements via le bouche-à-oreille. Même si le bouche-à-oreille ne semble pas totalement satisfaisant, il semble être un levier important d'orientation vers des parcours d'insertion.

Concernant les bénéficiaires, nous avons aussi noté l'importance de la prise en compte des projets individuels dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Nous avons pu entendre le témoignage d'une inadaptation après un parcours d'insertion long, qui semblait être due à un manque de prise en compte des envies et besoins de la bénéficiaire.

Nous avons aussi pu recueillir le point de vue des chefs d'entreprise, qui peinent également à identifier les interlocuteurs à qui faire part de sa volonté d'embaucher des salariés issus de parcours d'insertion, par exemple. Il est plus efficace d'identifier un candidat, puis d'étudier les différents dispositifs auxquels il pourrait être éligible.

Enfin, nous avons aussi pu recueillir des témoignages d'acteurs de l'insertion, qui ont partagé le constat de la complexité des dispositifs d'insertion, qui se sont stratifiés, au fil des années, en mille-feuille administratif. Ce mille-feuille administratif pose parfois des problèmes ; il peut par exemple mettre en concurrence différentes structures œuvrant à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Nous nous sommes alors demandé comment mieux organiser le système dans sa globalité. Nous n'avons pas identifié de solutions définitives, mais nous avons évoqué des solutions concrètes telles que l'évolution des cadres de financement ou encore l'importance accordée aux clauses d'insertion dans les marchés publics. Pour structurer le système, un équilibre semble devoir être trouvé entre l'excès de dispositifs spécifiques, destinés à résoudre les problématiques rencontrées par un public particulier et la standardisation des accompagnements. Dans ce contexte, il a été jugé important de laisser davantage les acteurs s'organiser collectivement.

Henri JACOT

À la fin, nous avons évoqué la formation, qui n'est pas de la compétence de la Métropole, mais est tout de même un enjeu essentiel de l'insertion.

4) Conclusion

Jean-François CIMETIERE

Pour conclure, je tenais à remercier tous les participants à cette Assemblée citoyenne. Il n'est parfois pas simple de se libérer un lundi soir pour venir à la Métropole pour nos débats.

Je remercie particulièrement les participantes venues témoigner de leur situation.

Je remercie aussi les Vice-présidentes de la Métropole qui étaient présentes ce soir et qui ont pris part aux débats, ainsi que le Service Participation et Implication citoyenne de la Métropole, Lisa GAUTHIER et de ses équipes, qui accompagnent le CDD.

Enfin, je remercie également les équipes d'Olivier MERELLE, car il n'est pas aisé d'animer les débats et de les résumer.

Les chômeurs de longue durée, qui recherchent un emploi depuis plus d'un an, représentent 40 % des chômeurs. Le temps moyen passé hors emploi était de 400 jours en 2008 ; il est désormais de 600 jours. Certains chômeurs le sont depuis plus de dix ans. Réduire le chômage de longue durée reste un défi. C'est pour cette raison que nous voulions parler, ce soir, des femmes et des hommes qui s'éloignent de l'emploi, qui n'en ont jamais eu, qui sont cabossés par des situations personnelles douloureuses, par des échecs scolaires, par l'exclusion et la stigmatisation, ou par des problèmes de logement, de mobilité ou de santé. Le handicap, l'apprentissage de la langue française, et l'âge sont aussi des freins à l'emploi.

Les chômeurs de longue durée sont des invisibles dans notre société. Certains les perçoivent comme des citoyens assistés, comme une variable justement de l'économie, mais nous sommes persuadés qu'ils constituent une force vive.

L'Assemblée citoyenne de ce soir a permis d'élargir notre réflexion. Elle a aussi confirmé des éléments déjà relevés au sein du groupe de travail. Ces sujets sont vastes et complexes. Ils sont à la fois globaux et personnels, car ils touchent à l'intime. Les demandeurs d'emploi

sont confrontés à la difficulté de disposer des outils adéquats pour s'insérer dans notre société, où le salariat est un marqueur d'intégration.

La prochaine étape de nos travaux consistera à interpeller le Conseil métropolitain sur le renforcement du rôle de la Métropole, dans la coordination de tous les acteurs de l'insertion. Nous devrions très prochainement solliciter le Président de la Métropole de Lyon, Bruno BERNARD, pour lui demander d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du lundi 23 juin prochain. Un texte a été déjà préparé et il sera enrichi des débats de ce soir. Il sera lu et proposé au débat du Conseil métropolitain.

Je vous remercie encore une fois pour votre mobilisation de ce soir, mais aussi votre mobilisation de tous les instants, parce que l'insertion n'attend pas.



Index

Nous n'avons pas pu nous assurer de l'exactitude des éléments ci-dessous :

Fadumo, 4
Mme. Fadumo , 11

Les Mines, 17
Rive, 11

